

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme SYLVIE GIRARD, présidente  
Mme MARIE-JOSÉ AUCLAIR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES  
DE CHUTE-ALLARD ET RAPIDES-DES-COEURS  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 20 septembre 2004 à 19 h  
Sous-sol de l'église Marie-Médiatrice  
770, rue Réal  
La Tuque

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE .....	12
M. Patrick Arnaud	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	13
M. Patrick Arnaud	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. AYAMI CHILTON.....	24
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES RETOMBÉES	
ÉCONOMIQUES .....	29
M. AYAMI CHILTON.....	41
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR L'ARCHÉOLOGIE .....	44
M. AYAMI CHILTON (SUITE).....	47
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES CHEMINS D'ACCÈS .....	57
M. AYAMI CHILTON (SUITE).....	65
M. ÉRIC DROLET .....	67
Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY .....	69
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES RETOMBÉES	
ÉCONOMIQUES .....	81

---

**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2004**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir tout le monde. Bienvenue à cette première partie d'audience publique portant sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs.

10 Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette Commission est également constituée de madame Marie-José Auclair qui agira à titre de commissaire.

15 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bonsoir.

20 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je précise que les membres de la Commission ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposent de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagées à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25 Dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première séance d'audience. D'abord je vais prendre une dizaine de minutes pour vous expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux.

30 Ensuite viendront les présentations des personnes-ressources et de l'équipe de la Commission.

35 Puis nous allons inviter le requérant de l'audience à venir présenter les motifs de la requête. Enfin, le promoteur sera invité à présenter son équipe et nous faire un court résumé de son projet.

40 À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour les gens qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de cette pause, les gens inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription pour venir poser leurs questions.

Je vais donc vous faire lecture du mandat de la Commission. Cette lettre-mandat est adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée le 30 août 2004 par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair.

45

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

50

"Le mandat du Bureau débutera le 20 septembre 2004.

55

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs, monsieur Thomas J. Mulcair."

60

Alors le mandat de cette Commission débute donc le 20 septembre 2004 et est d'une durée de quatre (4) mois. Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 20 janvier 2005. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants au plus tard.

65

Ce projet est inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet.

70

Cet article édicte que:

"Nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par le règlement du gouvernement, sans suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement."

75

Les commissions du BAPE examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

80

Je vais vous expliquer brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Avant l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a eu différentes étapes.

85 Dans un premier temps, le promoteur exprime son intention d'entreprendre un projet en déposant un avis de projet au ministre. Le ministre émet alors une directive, à la suite de laquelle l'initiateur du projet effectue une étude d'impact. Par la suite, le promoteur répond aux questions des ministères concernés par le projet, puis le ministère de l'Environnement émet un avis de recevabilité.

90 Suite à cela, c'est l'intervention du BAPE. La première étape est réalisée non pas par une commission mais par du personnel du Bureau d'audiences publiques. C'est la période d'information et de consultation publiques qui se déroule du 17 août 2004 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2004. Durant cette période de quarante-cinq (45) jours, toute personne, groupe, municipalité ou organisme peut demander la tenue d'une audience publique.

95 Il est prévu dans la réglementation que le ministre peut confier le mandat de tenir une audience publique trente (30) jours après le début de la période d'information et de consultation publiques. Ainsi, le 30 août dernier, le ministre a donné au BAPE le mandat de tenir une audience publique; ce mandat débute aujourd'hui. Alors c'est le cas, la figure qu'on a maintenant, nous sommes aujourd'hui au trente et unième jour du début de la période d'information publique.

100 Alors pour le projet de Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs , il y a eu jusqu'à maintenant une demande d'audience publique.

105 Les séances de l'audience sont divisées en deux (2) parties; la première partie commence ce soir. Alors nous avons prévu d'autres séances demain après-midi et une autre en soirée, et nous évaluerons l'opportunité de tenir des séances subséquentes.

110 Cette partie d'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Cette première partie sert donc à bien cerner les impacts du projet et à enrichir notre connaissance du projet.

115 C'est donc dire que ce n'est pas le moment d'entendre les opinions sur le projet. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion, mais on veut l'entendre dans un mois, lors de la deuxième partie des audiences publiques.

120 Je vais probablement à quelques reprises intervenir sur ce sujet; vous êtes ici pour poser des questions et avoir des réponses qui permettront d'éclairer votre avis ou votre position.

125 La deuxième partie permet aux citoyens de prendre position sur le projet. La Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent le 19 octobre 2004 à compter de dix-neuf heures (19 h) à la salle des Chevaliers de Colomb, toujours à La Tuque.

130 Nous vous demandons d'ailleurs d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite, pour la Commission, la logistique de réservation de salle.

Vous devrez faire parvenir vos mémoires au plus tard le 15 octobre et ce, afin de permettre à la Commission d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

135 Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position.

140 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter. Les deux (2) options sont possibles. Donc on vous demande de le signaler tout simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

145 Alors le mandat de cette Commission comprend aussi, en plus de la tenue d'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission aura donc son propre questionnement au cours de cette audience, parfois même dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Ce questionnement pourrait se compléter après la première partie d'audience; dans ce cas, les questions et les réponses seront déposées officiellement dans les centres de consultation.

150 Nous avons des centres de consultation où tout au long du mandat les documents peuvent être consultés. Il y a trois (3) centres régionaux situés aux endroits suivants: à la Bibliothèque municipale de La Tuque, 575, rue Saint-Eugène; la deuxième, à la Bibliothèque municipale de Wemotaci, au 20, rue Waratinak; et le troisième, à la Bibliothèque Gatien-Lapointe de la ville de Trois-Rivières, au 1425, Place de l'Hôtel-de-Ville.

155 Il y a aussi deux (2) centres permanents: le bureau du BAPE à Québec sur la rue Saint-Amable ainsi que la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

160 Alors pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation, vous pouvez appeler au BAPE. De plus, la Commission dispose d'un site internet; vous pouvez aussi avoir l'adresse de l'internet à l'arrière, au secrétariat.

La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Nous avons le devoir d'agir équitablement avec tout le monde et c'est ce que nous allons faire tout au long de ce processus.

165 Je vous informe que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site internet du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, en fait dès qu'elles seront prêtes.

170 Après la deuxième partie publique, l'enquête se poursuit. Ça veut dire que nous, même si on a fait les deux (2) parties publiques qui relèvent de l'aspect consultation publique, notre mandant de Commission d'enquête se poursuit. Alors la Commission, elle rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel fera rapport des constatations, de l'analyse de la Commission concernant la projet à l'étude.

175 La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

180 Alors je vais vous expliquer maintenant comment nous allons procéder ce soir, d'abord vous expliquer un petit peu la disposition de la salle.

185 Quand je vous parle de la Commission, c'est en fait ma collègue et moi-même qui sommes membres – je suis membre permanent au BAPE et madame Auclair est membre ad hoc, c'est-à-dire qu'elle vient par mandat sur des commissions. Pour nous aider dans notre travail, vous avez aussi à ma gauche, il y a la table de l'analyste, il y a la table des personnes-ressources, toujours ici à ma gauche.

190 À l'arrière, vous avez l'équipe de la Commission, à ma droite la table du promoteur et à la table centrale, c'est à cet endroit que vous vous approchez pour venir poser vos questions avec les micros qui sont installés.

195 L'inscription au registre pour les questions se fait à l'arrière avec le personnel de la Commission, et cela pourra se faire dès la première pause, lorsque j'aurai déclaré le registre ouvert.

200 Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention sans sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires.

205 Nous vous demandons d'éviter les préambules aux questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Vous allez directement aux questions, mais il faut permettre en fait au plus grand nombre possible de personnes de venir poser des questions, c'est pour ça qu'on limite à deux (2) questions. Vous vous réinscrivez, vous revenez autant de fois que vous en avez besoin.

La Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

210 Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Cela s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, le porte-parole et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées.

215 Il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions seront permises mais pas les accusations. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

220 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut pas être donnée tout de suite ce soir par exemple en séance, la Commission se chargera de l'obtenir pour une autre séance ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation le plus rapidement possible.

225 Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en fait la demande.

230 Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention confidentielle. La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourrait être encouru.

235 La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

240 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

245 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet.

250 Alors je vais maintenant vous présenter l'équipe du BAPE. Je vais ensuite vous présenter les personnes-ressources qui elles-mêmes vont présenter leur équipe; je leur demanderais aussi en même temps de signifier s'il y a des documents à déposer, m'en faire part au moment des présentations des équipes.

255 Et comme j'ai expliqué tout à l'heure, le requérant viendra présenter la requête, puis le promoteur qui en fait est le requérant aussi va ensuite présenter son équipe et procédera à la



présentation du projet. À la suite de cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes pour permettre l'inscription au registre.

260 Alors maintenant pour l'équipe du BAPE, à ma gauche, comme je vous disais tout à l'heure, la table des analystes, il y en a un, monsieur Guy Fortin qui est analyste au BAPE.

265 Vous avez aussi à l'arrière pour la Commission, la conseillère en communication, madame Marie-Ève Chamberland, le veston beige à l'arrière c'est ça, ensuite la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas qui est juste avec, à côté, ainsi que l'agente de secrétariat, madame Kathleen Martineau là-bas aussi. Alors vous pouvez toujours faire référence à ces personnes pour toute information au besoin.

270 Alors nous sommes appuyés et aidés par le personnel du ministère des Relations avec les citoyens. Il s'agit, au niveau de la logistique, monsieur Richard Grenier; au niveau du son, monsieur Martin Lajoie.

Et la sténotypiste, madame Florence Béliveau.

275 Alors maintenant, je vais vous présenter les personnes-ressources qui sont à notre gauche. Alors on va commencer par le ministère de l'Environnement, alors comme porte-parole.

**PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

280 Bonsoir. Mon nom est Gilles Lefebvre, je suis du ministère de l'Environnement, du Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales.

Et ce soir, je suis accompagné aussi dans la salle par monsieur Benoît Soucy de la Direction régionale de Mauricie-Bois-Francs.

285 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

290 Bonsoir tout le monde, bonsoir madame la Présidente. Mon nom est Mireille Paul, je suis également employée par le ministère de l'Environnement à la Direction des évaluations environnementales, et ce soir, j'agis à titre d'analyste sur le projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

295 Alors pour Faune Québec?

**PAR M. LOUIS HOUDE:**

C'est Louis Houde. Je suis biologiste à la Direction régionale à Trois-Rivières. Je suis responsable de la faune aquatique en Mauricie dans les territoires libres.

300

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je tiens à remercier plus particulièrement monsieur Houde parce qu'en principe, vous étiez à l'extérieur ce soir, donc par contre, pour les questions concernant la faune pour le public, peut-être se concentrer plus particulièrement ce soir et demain soir, monsieur Houde?

305

**PAR M. LOUIS HOUDE:**

Je vais être là demain après-midi aussi.

310

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ah oui? Vous avez changé – bon on apprécie, merci.

315

Alors je m'excuse, pour le ministère de l'Environnement puis Faune, vous aviez des documents à déposer, j'ai oublié de vous le demander? C'est beau, ça a été fait, OK.

Pour Faune Québec, ça va, OK.

320

Alors maintenant, pour la Ville de La Tuque.

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

Bonsoir madame la Présidente. Justin Proulx, je suis superviseur au Service d'aménagement et développement du territoire. Je suis également accompagné ce soir de madame Jovette Savard qui est aménagiste à Ville de La Tuque.

325

Nous avons déposé les documents demandés à madame Gélinas plus tôt.

330

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez la liste – c'est assez exhaustif, c'est ça?

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

335

Bien, grosso modo on a déposé copie du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Maurice, copie des règlements TNO, le plan de zonage des TNO, des extraits du plan des mesures d'urgence de Ville de La Tuque. Je crois que ça fait le tour, là.

340 Copie des résolutions – pardon! Copie de la résolution de la MRC du Haut-Saint-Maurice  
ainsi que copie de l'entente qui a été signée entre Hydro-Québec et la MRC du Haut-Saint-  
Maurice.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

345 Parfait. Merci monsieur Proulx.

Alors maintenant pour le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, alors c'est monsieur  
Simon Coocoo. Bonsoir.

350 **PAR M. SIMON COOCOO:**

Bonsoir. Je suis ici à titre de conseiller pour le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et  
puis on a quand même déjà commencé à travailler avec le projet et tout ça, pour regarder le  
classement environnemental des activités traditionnelles et les études archéologiques et tout ça,  
355 ça fait que je pense qu'on va continuer à travailler.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

360 Merci. Est-ce que vous êtes accompagné de d'autres personnes qui pourront intervenir  
au besoin?

**PAR M. SIMON COOCOO:**

365 Oui. Évidemment, bon, j'ai oublié monsieur Guy Laloche qui est également conseiller qui  
est avec moi ici ainsi que Ayami Chilton, conseiller aussi, ainsi que des représentants de  
Wemotaci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

370 Merci.

Maintenant pour le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, madame  
Pelletier, je crois, comme porte-parole.

375 **PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

Oui. Alors bonsoir. Bonsoir madame la Présidente, bonsoir madame la Commissaire.  
Mon nom est Liette Pelletier, je suis du Secteur énergie et changements climatiques du ministère  
des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.  
380

Je serai accompagnée par monsieur François Fréchette du Secteur territoire et parcs, pour les aspects traitant des terres du domaine de l'État. Et également de monsieur Henri Ouellet de Forêts Québec, en ce qui concerne les forêts du domaine de l'État.

385 Et je vous signale que monsieur Alain Daneau de l'Agence d'efficacité énergétique sera disponible par lien téléphonique pour les séances tenues en après-midi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

390 Merci.

Maintenant, pour Pêches et Océans!

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

395 Bonsoir. Mon nom est Dominic Boula. Je suis à la Direction de la gestion de l'habitat du poisson chez Pêches et Océans. Je suis l'analyste principal dans le cadre de l'analyse de ce dossier-là en vertu de la Loi sur les pêches.

400 Je suis accompagné de monsieur Steve Lévesque qui est chez nous l'analyste principal pour les aspects qui touchent la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, donc qui fait le lien avec différents ministères fédéraux chez nous.

405 Nous avons déposé quelques documents: la Politique de gestion de l'habitat du poisson, les lignes directrices ici, on a un cadre décisionnel. Tous ces documents-là permettent d'expliquer un petit peu notre mandat et puis comment qu'on travaille chez nous.

410 Et nous avons déposé deux (2) documents qui sont des questions et commentaires des autorités fédérales, ce qu'on a soumis au promoteur cet été.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

415 OK. Pour le bénéfice du public, peut-être expliquer dans quel cadre justement ces questions ont été posées dans le cadre de votre propre analyse, quel est le cadre d'analyse fédéral?

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

420 Oui. Bien, chez nous, on a la responsabilité d'appliquer la Loi sur les pêches. Dans le cadre du projet, ce qui nous intéresse particulièrement est l'article 35 qui interdit toute destruction, détérioration ou perturbation de l'habitat du poisson.

425 Mais nous pouvons autoriser ces pertes d'habitats là dans la mesure où lorsqu'on revoit les projets, on vérifie s'il y a possibilité de limiter les pertes d'habitats par l'analyse, les possibilités de relocaliser ou de modifier le projet ou une partie du projet ou une opération.

430 Et lorsqu'il demeure néanmoins des pertes d'habitats du poisson, comme c'est le cas actuellement, nous pouvons autoriser dans la mesure où le promoteur s'engage à effectuer différentes mesures de compensation pour compenser les pertes d'habitats du poisson.

Donc notre mandat consiste à revoir le projet dans ce cadre-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

435 Merci.

Alors maintenant pour le Secrétariat aux Affaires autochtones, monsieur Morissette.

**PAR M. RÉJEAN MORISSETTE:**

440 Je suis Réjean Morissette du ministère du Conseil exécutif, secrétariat aux Affaires autochtones et je suis conseiller du gouvernement auprès de la nation atikamek.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

445 Merci beaucoup.

450 Maintenant, il y a aussi d'autres personnes-ressources qui sont dans la salle. Peut-être je vais les présenter et peut-être vous lever pour que les gens vous voient. En fait, c'est qu'on va faire des échanges dans le cadre des audiences, il y a aussi un micro qui est au bout d'une table, il y aura à un moment donné des intervenants qui vont changer à la table.

Alors pour Forêts Québec, il y a monsieur Henri Ouellet. Merci.

455 Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Guy Lévesque.

Pour le ministère de la Sécurité publique, monsieur Jacques Raymond. Bonsoir.

460 Alors comme le disait tout à l'heure une intervenante, nous avons aussi la possibilité d'avoir en ligne demain après-midi un représentant de l'Agence de l'efficacité énergétique s'il y a des questions à cet effet.

Et nous pourrons aussi acheminer un questionnement supplémentaire au besoin au ministère des Affaires indiennes du Nord du Canada ainsi qu'au ministère des Ressources

465 naturelles du Canada, Santé Canada et Transport Canada, pour ce qui est aussi de la protection  
des eaux navigables.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes-ressources dont j'aurais pas le nom et qui seraient  
dans la salle? C'est beau.

470

Alors maintenant, je vais donc inviter le requérant de l'audience à venir présenter la  
requête. Maintenant, pour les besoins de la transcription, je vous demanderais de vous nommer  
et lire la demande de la requête qui a été adressée au ministre.

475

---

### PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

480

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir madame la Commissaire.

Alors c'est une lettre de notre président, Richard Cacchione, au ministre Thomas Mulcair.

485

"Monsieur le Ministre, la présente fait suite à l'avis de recevabilité reçu le 4 août dernier  
relativement au projet mentionné en titre et a pour objet de vous demander de mandater le  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique avant  
le terme de la période d'information et de consultation publiques actuellement en cours, tel que le  
permet l'article 7 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques.

490

"Le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-  
Coeurs est prévu au Plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec. Il s'inscrit dans l'orientation  
visant à augmenter la capacité de production d'électricité et à poursuivre le développement du  
potentiel hydroélectrique. Il est mis de l'avant par Hydro-Québec Production, en fonction  
notamment de la croissance du marché du Québec et des approvisionnements qui seront  
nécessaires au Québec à partir de 2008. Par ailleurs, à défaut de fournir l'électricité à Hydro-  
Québec Distribution, celle-ci pourra être exportée en tout ou en partie selon les conditions du  
marché, en utilisant des infrastructures existantes d'interconnexions de transport.

500

"Ce projet est soumis à un échéancier très serré afin de permettre à Hydro-Québec de  
disposer de la production additionnelle des centrales dès l'hiver 2007-2008. Cet échéancier est  
d'ailleurs joint à la présente.

505

"Dans ce contexte, Hydro-Québec vous demande de mandater le Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique le plus tôt possible après le  
délai minimal de trente (30) jours qui doit s'écouler entre le premier jour où le dossier a été mis à  
la disposition du public pour fins de consultation et le début de l'audience.

510

"De plus, cette demande d'audience est une occasion pour Hydro-Québec de maintenir, tout au long du processus d'autorisation, le climat de transparence et de partenariat créé avec la population régionale dans le cadre des Tables d'information et d'échanges, mises sur pied afin de réaliser l'avant-projet.

515

"Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Signé Richard Cacchione."

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

520

Merci monsieur Arnaud. Alors je vais vous laisser vous rendre à votre place de promoteur et je vais vous inviter à à la fois vous présenter et présenter votre équipe et votre projet.

525

---

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

530

Alors madame la Présidente, madame la Commissaire, mesdames et messieurs bonsoir.

535

Permettez-moi d'abord de me présenter! Je m'appelle Patrick Arnaud et j'interviens ce soir à titre de porte-parole de l'équipe du projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs proposé par la Division Production d'Hydro-Québec.

540

Je serai secondé dans mon travail par une équipe de spécialistes de l'entreprise et nous serons en mesure de répondre aux questions qui seront soulevées. Il s'agit de madame Christine Brunelle, en bout de table, ingénieure de projet, de madame Céline Belzile chargée de projet en environnement et de monsieur Paul-Roland Jeanty, ingénieur en planification.

545

Nous avons aussi d'autres spécialistes dans la salle que je présenterai au fur et à mesure qu'ils seront appelés à intervenir.

En tout premier lieu, avant de passer à la présentation, j'aimerais aborder la raison pour laquelle Hydro-Québec a demandé des audiences publiques. C'est avant tout par souci d'efficacité, car l'entreprise désire réaliser ces aménagements dans les meilleurs délais, comme vous le rappelait d'ailleurs notre président.

550

Au cours de cette présentation, j'aborderai quatre (4) grands thèmes: la raison d'être du projet, la nature du projet, la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et

commentaires du milieu à l'élaboration de ces projets et enfin, les impacts environnementaux du projet et les mesures que nous prenons pour les atténuer.

555 Voyons la raison d'être du projet! Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle besoin de construire de nouvelles centrales hydroélectriques? Nous voilà au cœur même de la raison d'être du projet.

560 Le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs s'inscrit dans l'orientation du Plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec, à l'effet d'augmenter la capacité de production d'électricité et de poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique afin d'alimenter les marchés accessibles à Hydro-Québec.

565 Nous croyons que ces aménagements se justifient pleinement par l'obligation d'Hydro-Québec de combler les besoins québécois au-delà de ceux déjà satisfaits par le volume d'électricité patrimoniale. Le projet vise de nouvelles ventes dans des marchés en croissance au Québec ou hors Québec.

570 Les besoins en électricité prévus! Ces besoins sont pris en compte dans la prévision des ventes déposée par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie et ils tiennent compte des économies d'énergie anticipées résultant de l'application des programmes d'efficacité énergétique au Québec dont l'objectif est fixé à sept cent cinquante gigawattheures (750 GWh) d'ici la fin de 2006.

575 Hydro-Québec Production n'a pas d'obligation statutaire de fournir de l'énergie au-delà du volume d'électricité patrimoniale et des contrats déjà obtenus en appel d'offres. Elle peut cependant, en concurrence avec d'autres fournisseurs, répondre aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour ses approvisionnements additionnels. Elle peut aussi développer ces projets pour s'assurer d'une meilleure marge de manœuvre face à ses obligations commerciales.

580 D'ailleurs, à la suite des audiences tenues par la Régie de l'énergie portant sur la sécurité énergétique des Québécois, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec de procéder entre autres à un appel d'offres de huit cents mégawatts (800 MW) d'énergie produite par cogénération pour les besoins à long terme de la période 2008-2011.

585 Il faut dire également que l'aménagement de deux (2) nouvelles centrales sur le Saint-Maurice prend tout son sens avec le bilan énergétique de l'année 2003 qui a été marqué par une forte croissance de la demande au Québec d'environ huit virgule cinq térawattheures (8,5 TWh) par rapport à l'année précédente. Je rappelle que les térawattheures, c'est des milliards de kilowattheures.

590 Sur la base de ces informations et compte tenu qu'il s'agit d'un potentiel résiduel sur une rivière déjà aménagée, il est intéressant pour Hydro-Québec Production de mettre de l'avant ce projet.



595 Voyons maintenant la prise en compte des principes du développement durable!  
L'engagement d'Hydro-Québec au concept de développement durable répond à des valeurs qui  
lui permettent d'assurer un développement équitable pour la population, viable sur le plan  
économique et vivable par le respect de l'environnement et de nos ressources. Les  
aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs sont en lien direct avec ces  
principes.

600 En effet, ces ouvrages sont situés sur une rivière déjà aménagée, la rivière Saint-  
Maurice, qui compte déjà sur son cours huit (8) centrales pour une puissance installée de mille  
six cent quarante et un mégawatts (1641 MW) que vous apercevez sur l'écran. Cette rivière,  
votre rivière, on le constate bien, est destinée à la production hydroélectrique.

605 En se basant sur les connaissances des différents intervenants et utilisateurs du territoire,  
nous avons pu établir des mesures d'atténuation appropriées pour réaliser ces projets.

610 Par ailleurs, la politique environnementale d'Hydro-Québec prévoit l'inclusion de clauses  
environnementales normalisées à tous ses appels d'offres adressés aux fournisseurs de biens et  
de services et la surveillance constante des travaux par un responsable de l'environnement  
présent sur les chantiers à tout moment. De plus, un suivi rigoureux permet de s'assurer de  
l'efficacité des mesures d'atténuation.

615 Enfin, Hydro-Québec se soucie de développer la meilleure relation avec le milieu  
récepteur du projet. En ce sens, elle a établi un partenariat solide avec les communautés locales  
de la Haute-Mauricie et fera en sorte de maximiser les retombées économiques pour la région.

620 Toutes les conditions du développement durable sont donc réunies à notre avis.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces facteurs qu'Hydro-Québec a déposé au  
ministre de l'Environnement, en mai dernier, l'étude d'impact des aménagements de la Chute-  
Allard et des Rapides-des-Cœurs.

625 Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet des aménagements  
hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs! Dans la partie amont de la  
rivière, entre le réservoir Gouin et le réservoir Blanc, il y a des dénivellations non encore  
aménagées à des fins de production hydroélectrique.

630 Comme pour tous les projets d'Hydro-Québec, différentes variantes d'aménagement ont  
été étudiées. Celles que je vous présente aujourd'hui constituent les meilleurs projets  
d'aménagement et surtout celles parmi les variantes qui sont acceptables du point de vue  
environnemental.

635 Nous pouvons voir les variantes étudiées pour la Chute-Allard, l'une au point kilométrique  
deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule six (297,6 m) et l'autre au point kilométrique deux cent

640 quatre-vingt-quinze virgule trois (295,3 m), un peu plus en aval. Pour les Rapides-des-Cœurs, nous pouvons remarquer au point kilométrique deux cent soixante-quatre virgule cinq (264,5 m) deux (2) variantes, celle au niveau d'exploitation deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq mètres (299,5 m) et celle au niveau de deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule zéro mètres (297,0 m).

645 Voyons maintenant la Chute-Allard! Confrontée aux mêmes critères, la variante retenue pour le site de la Chute-Allard au point kilométrique deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule six (297,6 m) présente une grande île qui divise le Saint-Maurice en deux (2) bras principaux composés de rapides: le bras nord et le bras sud. Le bras sud est lui-même divisé en deux (2) par une petite île.

650 Un bief, c'est-à-dire un tronçon de rivière dont le niveau est rehaussé par un ouvrage de retenue, de modeste étendue, puisqu'on parle de trois virgule huit kilomètres carrés (3,8 km<sup>2</sup>) au niveau de trois cent quarante-six mètres (346 m), sera créé.

655 Trois (3) ouvrages permettront ce bief: un évacuateur à vannes gonflables, un évacuateur à vannes verticales et la prise d'eau.

660 La centrale prendra place dans le bras nord des rapides, à l'aval immédiat de la prise d'eau, et sera à la tête d'un canal de fuite servant à restituer les eaux turbinées au pied des rapides. Elle sera construite en surface, munie de six (6) groupes turbines-alternateurs. La puissance installée sera de soixante-deux mégawatts (62 MW).

665 Exploitée au fil de l'eau, sa production annuelle moyenne d'énergie sera de trois cent soixante-neuf gigawattheures (369 GWh). Je vous rappelle qu'une exploitation au fil de l'eau signifie que toute l'eau qui arrive à la centrale est turbinée et-ou évacuée; les variations de niveau du bief amont sont donc réduites au minimum et très faibles. On a des variations quand on arrête les groupes ou quand on démarre les groupes.

670 L'accès permanent aux nouveaux ouvrages s'effectuera par la route 25 jusqu'au kilomètre 87 et de là, par un chemin forestier qui aboutit en rive droite, non loin de la partie aval de la Chute-Allard.

675 Voyons maintenant Rapides-des-Cœurs! Les rapides des Cœurs sont situés entre les points kilométriques 264 et 265 du Saint-Maurice, en amont du réservoir Blanc. Le site se caractérise par des rapides d'environ un kilomètre (1 km) de longueur et par la présence d'une île rocheuse située au point kilométrique 264,5.

La variante retenue au niveau de deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq mètres (299,5 m) comprend un bief de modeste étendue lui aussi, trois virgule sept kilomètres carrés (3,7 km<sup>2</sup>), et une centrale. Le bief sera créé par un barrage en enrochement prolongé d'un évacuateur et une prise d'eau adjacente à un barrage-poids.

680 La centrale, d'une puissance installée de soixante-seize mégawatts (76 MW), sera construite en surface, munie de six (6) groupes turbines-alternateurs. Exploitée au fil de l'eau, sa production annuelle moyenne d'énergie sera de quatre cent quatre-vingt-un gigawattheures (481 GWh).

685 Tout comme décrit pour Chute-Allard, l'accès permanent aux ouvrages des Rapides-des-Coeurs se fera également par la route 25 jusqu'au kilomètre 60 et de là, par un chemin forestier existant qui aboutit en rive droite des Rapides-des-Coeurs après un parcours d'un peu plus de vingt-sept kilomètres (27 km).

690 Parlons un peu du campement! Compte tenu du nombre élevé de personnes affectées aux travaux et par mesure de sécurité, l'hébergement des travailleurs à une distance raisonnable nécessitera l'installation d'un campement qui servira aux deux (2) aménagements. La conception du campement s'est appuyée sur une pointe de l'effectif se situant à environ six cents (600) personnes sur les chantiers.

695 Situé entre les deux (2) aménagements, sur un site déjà déboisé par des activités forestières, le campement est à vingt-huit kilomètres (28 km) du chantier de la Chute-Allard et à quarante-sept kilomètres (47 km) du chantier des Rapides-des-Coeurs.

700 Selon les prévisions, la construction des nouveaux aménagements s'effectuera sur un peu plus de trois ans et demi (3 ½); les travaux commenceront après l'obtention des autorisations gouvernementales qui sont prévues en mars 2005. La mise en service des centrales aura lieu d'octobre 2007 à mai 2008.

705 Voyons maintenant l'intégration des avis et commentaires du milieu! Il est important à l'occasion de cette présentation de faire ressortir le lien qu'Hydro-Québec a établi avec les populations touchées par le projet.

710 Un programme de communication a permis d'informer les publics concernés, d'intégrer dans la mesure du possible leurs préoccupations et finalement, de partager leur connaissance de la zone d'étude afin de faire évoluer le projet, de façon à le rendre le plus acceptable tant pour le milieu que pour le promoteur.

715 Cette consultation s'est déroulée en deux (2) étapes: d'abord la collecte des préoccupations à l'automne 2002 et la tenue de tables d'information et d'échanges ainsi que des rencontres spécifiques d'information au cours de 2003-2004.

720 Depuis l'an 2000, Hydro-Québec a entrepris une démarche de négociations avec la communauté autochtone de la réserve de Wemotaci de même qu'avec la MRC du Haut-Saint-Maurice devenue la Ville de La Tuque. Cette démarche a mené à la réception de résolutions des conseils d'administration de ces deux (2) collectivités et par la suite, à la signature de deux (2)

ententes distinctes de partenariat en juin 2002, confirmant ainsi la collaboration de ces communautés au projet.

725 Voyons les préoccupations! Les activités de consultation ont permis de soulever et de préciser certaines préoccupations liées à la réalisation du projet. Ces préoccupations sont regroupées sous quatre (4) grands thèmes!

730 Les attentes du milieu en matière de retombées économiques locales et régionales;

La protection de la faune et des habitats aquatiques soulevée tant par les ministères que les utilisateurs ou regroupements d'usagers;

735 Le maintien des activités récréotouristiques telles la pêche, la navigation ainsi que la préservation du paysage;

La sécurité, l'accessibilité au territoire et le maintien de l'utilisation traditionnelle du territoire par la communauté de Wemotaci.

740 Finalement, à la suite des activités de consultation, nous avons pu percevoir le rôle important que le projet aurait pour le développement du Haut-Saint-Maurice.

745 Impacts et mesures d'atténuation! Pour aborder ce dernier thème, il faut noter que tout projet, quel qu'en soit son importance, crée des impacts à des degrés divers.

Il convient de souligner que le projet présentement à l'étude se caractérise par de faibles impacts que ce soit sur les plans humain, biologique et physique. Cette partie de la présentation s'attarde aux impacts et aux mesures qu'Hydro-Québec entend prendre pour les atténuer.

750 Pour bien mesurer les impacts, notre analyse repose essentiellement sur la description du projet et du milieu, sur la participation du public et sur les enseignements tirés des suivis environnementaux des projets antérieurs.

755 La démarche d'évaluation prévoit, pour chaque composante environnementale ciblée, les étapes suivantes!

D'abord une description de l'état de référence exposant les conditions avant aménagement avec un niveau de détail approprié.

760 Deuxièmement, une description des impacts sur le milieu et l'élaboration des mesures d'atténuation en fonction des modifications des composantes des milieux physique, biologique et humain.

765 Troisièmement, l'évaluation de l'importance de l'impact résiduel, celui qui demeure finalement après l'application des mesures d'atténuation.

Et enfin, la description de mesures de compensation, visant à contrebalancer les effets de certains impacts résiduels.

770 Nous abordons maintenant les impacts reliés au milieu physique, au milieu biologique et au milieu humain. Mais voyons tout d'abord ceux touchant le milieu physique, impacts résultant bien sûr de la création de deux (2) biefs en amont des aménagements.

775 La création de ces biefs aura des impacts de mineurs à nuls sur les principales composantes du milieu physique de la rivière. Ces biefs occasionneront de légères modifications sur la dynamique des berges mais aucun impact d'importance n'est prévu.

780 De plus, signalons que la venue de ces deux (2) centrales n'entraînera aucune modification de la gestion actuelle de la rivière Saint-Maurice. Le régime thermique, les conditions de glace et la qualité de l'eau ne seront pas altérés par ce projet.

785 Du côté des impacts sur le milieu biologique, la présence de ces biefs et l'exploitation des centrales n'auront pas d'impact sur la végétation terrestre en phase d'exploitation. De plus, les pertes de végétation anticipées sont relativement négligeables en raison de l'omniprésence du milieu forestier dans la zone d'étude.

790 Deux cent trente-sept hectares (237 ha) de milieux humides seront immergés au moment de la mise en eau des biefs. Et bien que ces milieux humides représentent peu de fonctions et de valeurs perdues par rapport aux autres milieux humides de la zone d'étude, les mesures d'atténuation permettront entre autres:

Le rétablissement de la végétation riveraine sur le pourtour des biefs;

795 La création de milieux humides dans le bief de Rapides-des-Cœurs;

La remise en valeur des fonctions écologiques de la plaine alluviale de Wemotaci;

800 En plus, de façon naturelle et à long terme, le développement futur d'herbiers aquatiques sur une superficie atteignant deux cent cinquante-deux hectares (252 ha) dans les eaux peu profondes des biefs.

En conséquence, l'intensité de l'impact est considérée positif d'importance mineure vu l'évolution des futurs biefs et le rétablissement de fonction de la plaine de Wemotaci.

805 En ce qui a trait au poisson, les futurs biefs formeront deux (2) milieux lacustres offrant des habitats favorables à plusieurs espèces de poissons présentes dans le Saint-Maurice, dont bien sûr le doré jaune.

810 La production globale des deux (2) biefs sera plus élevée que la production actuelle.

Les superficies d'habitats résiduels d'eaux vives entre les deux (2) aménagements constitueront des habitats de reproduction de qualité et en quantité suffisante pour soutenir l'augmentation attendue de la production.

815 La diminution de production qui pourrait toucher certaines espèces proies, comme la ouitouche et le naseux, sera compensée par les gains importants attendus pour la perchaude, le meunier noir et le grand corégone.

820 Enfin, le programme de compensation prévoit l'aménagement de frayères pour le doré et l'omble de fontaine, ce qui permet de compenser les pertes prévues pour cette espèce.

En conséquence, l'impact résiduel sur le poisson est considéré positif d'importance moyenne, compte tenu des mesures d'atténuation particulières et des mesures de compensation appliquées.

825 La teneur en mercure des poissons des biefs de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs ne sera pas modifiée de façon significative après la mise en eau. Les modifications attendues ne dépasseront pas les variations qu'on observe dans les conditions actuelles d'un secteur à l'autre de la région à l'étude.

830 Aucun impact n'est considéré, compte tenu que les aménagements prévus n'auront pas d'incidence sur les recommandations de la consommation du poisson.

835 Pour ce qui des amphibiens et des reptiles, les habitats terrestres et aquatiques actuels seront transformés en milieux tout aussi propices pour bon nombre d'espèces démontrant une affinité pour les milieux lacustres dans l'une ou l'autre des fonctions de leur cycle vital.

840 Les oiseaux! Il y a peu d'impact anticipé pour la sauvagine qui retrouvera des conditions écologiques favorables dans les futurs biefs. De même, les oiseaux de proie ne seront pas pénalisés par la création des biefs et pourraient même, pour les espèces piscivores comme le balbuzard pêcheur et le pygargue à tête blanche, être favorisés par une augmentation des zones productives peu profondes. On a un souvenir du pygargue tous les deux (2)!

845 Seuls les oiseaux forestiers subiront un impact par suite du déboisement.

Pour ce qui des mammifères, un léger impact est prévu pour l'orignal et l'ours noir, ainsi que pour le castor et la petite faune terrestre, vu les faibles superficies ennoyées et l'abondance du milieu forestier présent dans les zones limitrophes.

850 Voyons enfin le milieu humain! Dans ce prochain volet, nous aborderons les principaux aspects du milieu humain qui concernent les populations touchées par les aménagements de la Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs.

855 Toutes les activités récréotouristiques demeureront possibles; seules les conditions de pratique seront quelque peu modifiées. La récolte potentielle de poissons sera accrue, ce qui constitue un impact positif sur vos activités de pêche.

860 Les conditions de navigation et de canotage demeureront à peu près les mêmes. Dans les biefs amont, la rivière deviendra un plan d'eau calme facilement navigable, compte tenu de la faiblesse des courants, du déboisement et des mesures d'atténuation proposées.

865 La proximité du bief de la Chute-Allard de la communauté de Wemotaci aura un impact positif, car il pourra susciter à moyen terme une augmentation de la chasse à la sauvagine et de la pêche au doré, au brochet et au grand corégone.

Malgré une légère augmentation de la circulation sur la route 25 et sur les chemins d'accès aux aménagements, l'amélioration de ces chemins d'accès constituera un impact résiduel positif d'importance mineure pour l'ensemble des usagers du territoire.

870 Aucun impact résiduel n'est appréhendé sur les infrastructures routières, ferroviaires et d'adduction d'eau, compte tenu des travaux de stabilisation et de protection qui seront réalisés.

De plus, l'ancien dépôt en tranchées de Wemotaci fera l'objet d'un suivi rigoureux en raison de sa localisation au niveau du bief de la Chute-Allard.

875 Du point de vue archéologique, le programme de fouilles prévu permettra de préserver les témoins de la présence humaine et d'obtenir une information suffisante pour interpréter la chronologie des occupations et l'évolution des modalités d'exploitation des ressources.

880 Le paysage! Les observateurs fréquentant le site de Rapides-des-Coeurs lui accordent une grande valeur esthétique. Le site de la Chute-Allard est, quant à lui, peu connu et ne suscite pas le même attrait auprès de la population que celui de Rapides-des-Cœurs. En ce sens, nous avons évalué l'impact négatif d'importance moyenne.

885 Au chapitre des retombées économiques, le principal impact se manifestera durant la construction. En effet, le projet devrait entraîner des retombées de l'ordre de cent vingt millions de dollars (120 M\$) en Mauricie. Un comité verra à s'assurer que les retombées économiques

soient optimisées dans la région, entre autres en appliquant une clause de sous-traitance régionale pour l'attribution des contrats.

890

Avant de conclure, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur la sécurité, le suivi environnemental et les effets cumulatifs du projet!

895

Pour des raisons de sécurité durant les travaux, Hydro-Québec contrôlera l'accès au campement et aux chantiers. Elle prévoit également patrouiller le secteur régulièrement afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs.

900

Également, Hydro-Québec a procédé à des études de sécurité des barrages et a pu conclure que la présence des nouveaux aménagements amènera des modifications mineures au plan des mesures d'urgence qui seront intégrées auprès des responsables de la sécurité avant la mise en service des aménagements.

905

Surveillance et suivi environnemental! Pour toute la durée des travaux, Hydro-Québec mettra en place un programme de surveillance environnementale afin d'assurer la protection de l'environnement.

910

De plus, après la construction, un suivi environnemental sera réparti sur une période de cinq (5) à dix (10) ans à compter de la mise en service des centrales afin d'apprécier l'efficacité des mesures d'atténuation et de leur apporter au besoin des ajustements.

915

Hydro-Québec a aussi réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet. Cette étude a démontré que les aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs ne contribuent que très faiblement aux effets cumulatifs, essentiellement au niveau du paysage.

Il s'agit de nouveaux ouvrages sur une rivière dont la vocation hydroélectrique est déjà bien établie.

920

Donc madame la Présidente, madame la Commissaire, mesdames, messieurs, nous en sommes arrivés à la conclusion que le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs répond en tout point aux critères de développement durable dans lequel se développe Hydro-Québec aujourd'hui.

925

En effet, ce projet a été élaboré dans le cadre d'études rigoureuses avec la collaboration des gens du milieu, et les mesures mises de l'avant nous assurent du maintien de l'intégrité de l'environnement et des ressources.

930

Enfin, sa réalisation participera à l'essor économique du Québec et plus particulièrement à la grande région de la Mauricie.



Je vous remercie, nous sommes disposés à répondre à toutes vos questions. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

935           Merci monsieur Arnaud. Alors je vais déclarer dès maintenant le registre ouvert pour s'inscrire pour le questionnement.

940           Donc nous allons faire une petite pause de quinze (15) minutes pour vous permettre de vous dégourdir un petit peu, vous désaltérer et de vous inscrire au registre; nous allons commencer l'interrogation.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

945

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
AYAMI CHILTON**

950

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

955

Alors je vais vous demander de vous approcher, nous allons commencer le questionnement.

Alors je vais inviter un premier participant, monsieur Ayami Chilton, s'il vous plaît. Alors bonsoir monsieur Chilton, allez-y.

960

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

Bonsoir. Je viens de Wemotaci.

965

Une de mes questions, c'est: avez-vous l'intention de venir faire une même audience à Wemotaci, vu que c'est notre communauté qui va vivre avec ces deux (2) barrages-là, au point de vue de la transparence entre Hydro-Québec et notre communauté.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

970

Écoutez, on a fait une évaluation, en fait on va de façon la plus rapprochée des milieux qui sont impactés d'un projet.

975

Dans le projet à l'étude, selon notre évaluation, c'est un projet qui est régional, c'est-à-dire que les impacts, que ce soit tant au niveau biophysique qu'au niveau humain, culturel et autres, concernant plusieurs secteurs, plusieurs communautés, puisque c'est un cours d'eau où nécessairement, les impacts ont une incidence sur l'ensemble du cours d'eau, et c'est dans ce contexte qu'on a choisi une agglomération centrale, sur laquelle s'étaient tenues les périodes d'info aussi, pour voir à aller chercher le plus d'audience possible pour l'ensemble dans le fond du secteur de la Saint-Maurice, à partir de Wemotaci jusqu'à Trois-Rivières, où on considérait qu'il pouvait y avoir des impacts sur l'ensemble des communautés.

980

On a tenu compte aussi du fait que nous avons sollicité les représentants du Conseil de bande de Wemotaci, les Atikamekw pour participer aux audiences à la fois comme personnes-ressources et à la fois comme représentants politiques de la communauté.

985

Du fait aussi qu'on a considéré la communauté comme étant un partenaire du projet, dans le sens où il y avait eu des périodes d'information aussi spécifiques à la communauté autochtone.

990           Maintenant en fait, je vous poserais peut-être moi-même une question: est-ce que vous croyez qu'il y a un problème en regard de l'information qui peut être véhiculée dans le cadre de la communauté, pour avoir accès à l'information? Parce qu'on a ouvert un centre de consultation chez vous aussi.

995           Est-ce que vous considérez qu'il y avait un problème pour les membres de votre communauté à venir participer aux audiences?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1000           Bien, au niveau du transport, oui, parce qu'on est plusieurs familles, et puis c'est au niveau de la communication envers le Conseil de bande et la population; des fois, ça se fait pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1005           Donc ce que vous considérez, c'est que vous auriez aimé que la population qui est à Wemotaci puisse avoir un contact direct avec la Commission?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1010           Oui, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1015           Est-ce qu'on pourrait envisager, éventuellement, un transport?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1020           C'est toujours possible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1025           C'est toujours possible? Écoutez, je vais délibérer là-dessus quelques minutes, peut-être tout à l'heure à la pause, je vais essayer de voir qu'est-ce qu'on pourrait faire peut-être pour la journée de demain.

Ça peut impliquer combien de personnes qui auraient besoin de venir à l'audience?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1030           Moi, je dirais quasiment toute la population. Moi, je dirais, juste ma famille, adultes, enfants, ados, je dirais peut-être quatre cents (400), juste ma famille.

1035

Parce qu'il y a plusieurs, au niveau du contexte de Wemotaci, il y a des clans, clan Chilton, peu importe, et puis il y a environ cinq-six (5-6) familles qui vont être touchées par les deux (2) barrages.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1040

Mais est-ce qu'on peut penser, pour ce qui est de l'information qui est véhiculée, il y a quand même les centres d'information et de consultation, à Wemotaci il y a l'ensemble des documents qui sont déposés, dans les autres centres ils sont là aussi, on peut parler du fait aussi qu'il y a quand même la possibilité des transcriptions qui vont pouvoir se lire aussi, pour tout ce qui est dit en audience.

1045

Donc est-ce qu'on peut penser qu'il peut y avoir des représentants de ces familles-là qui puissent venir, qu'on peut leur faciliter la présence à l'audience ici, à La Tuque? C'est sûr que si vous me dites qu'il faut que j'organise un transport de quatre cents (400) à huit cents (800) personnes demain, je sais pas comment je vais vous organiser ça, ça pourrait être plus difficile.

1050

Mais si vous me dites, écoutez, il y a des représentants, pour ce qui est du reste, toute l'information est publique dans le sens que tout ce qui se dit ici peut être consulté.

1055

Et cette première partie est surtout pour connaître le projet, donc de poser toutes les questions possibles pour bien comprendre; cette première partie, on ne fait aucune opinion, on dit pas ce qu'on pense du projet. Ça, c'est dans un mois.

1060

Alors moi, ce que j'ai envie de vous proposer, c'est de dire, bon, ce qui est important, c'est que la communauté, l'ensemble des personnes qui sont impliquées dans le projet puissent connaître le projet, de façon la plus approfondie possible, donc de pouvoir poser des questions à cette première partie d'audience, et pour la deuxième partie d'audience, dans un mois, de venir donner leur opinion.

1065

Alors peut-être, écoutez, je vais voir, je pense que ce qui est quand même accessible ici, les gens sont habitués quand même de se déplacer pour La Tuque – c'est combien de temps en voiture?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1070

Pour nous ou pour vous autres?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour vous, de venir ici?

1075 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

C'est environ cinquante (50) minutes, une (1) heure.

1080 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Cinquante (50) minutes, une (1) heure. En tout cas, écoutez, je vais penser à tout ça, je vais voir.

1085 Nous, je pense, de ce qu'on a cerné de l'information à donner, parce que je peux avoir les mêmes demandes, comprenez-vous, de gens de Grand-Mère, des jeunes travailleurs par exemple de Grand-Mère, de la demande des gens de Vandry, de Ferguson, qui sont aussi là. À un moment donné, il faut faire un choix où les tenir.

1090 Par contre, c'est sûr que si je peux vous faciliter le plus possible pour qu'il y ait certaines personnes au moins qui soient les porte-parole de certains clans, comme vous dites, qui puissent venir, ou familles qui puissent venir au moins poser les questions ici et transmettre aux autres membres de la famille après...

1095 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

Parce que qu'est-ce qui est arrivé, c'est que j'ai vu de l'information, moi aussi, on est lundi?

1100 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1105 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

À matin, je pense. Ça fait que je me suis organisé, on est quatre (4) ici en arrière, et puis c'est les membres de ma famille sur les trois-quatre cents (300-400). Sauf qu'il y en a qui ont pas eu le temps, on a essayé de véhiculer qu'il y avait une rencontre ce soir, sauf que c'était trop vite, c'était vraiment...

1110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Donc pour ce qui est de l'information, vous avez, en tout cas je sais que vous avez reçu, dans les centres de consultation, tout ça.

1115 Moi, ce que je vous propose, au moins pour ce soir, vous allez voir un peu le processus, de poser le maximum, ne serait-ce que pour vous, les gens qui sont présents, de questions, qu'est-ce qui vous inquiète sur ce projet-là, ce que vous avez entendu, ce que vous comprenez

1120 pas, ce que vous voulez comprendre mieux. Déjà, on va faire avancer le processus beaucoup d'information, et quitte à voir si les gens de votre communauté, demain, peuvent, on va tenir des séances demain après-midi, demain soir, on va essayer de passer à travers l'ensemble des questions, on verra si on a besoin de rajouter des séances.

1125 Mais je pense que ce que je peux vous suggérer pour ce soir, posez le maximum de questions sur ce qui vous inquiète, et soyez à l'aise de les poser, on n'a pas besoin d'être des spécialistes personne pour poser des questions, on a juste besoin de pas comprendre quelque chose et vouloir se le faire expliquer. Et c'est pour ça qu'on a des spécialistes, autant de la part du promoteur que les personnes-ressources pour nous aider.

1130 Alors ce que je vous proposerais, au moins pour ce soir, de poser le maximum de questions, quitte à réagir, on verra s'il y a un problème. Mais c'est sûr qu'on peut pas avoir l'ensemble des communautés, que ce soit allochtones ou autochtones, présentes toujours dans toutes les audiences, à moins qu'on nous signifie, à un moment donné, une problématique particulière qui fait qu'il y a une demande particulière pour ça.

1135 Mais le fait qu'on ne soit pas à Wemotaci, c'est les mêmes raisons pour lesquelles on n'est pas à d'autres endroits dans la région. On a pris ce qui était le plus central, pour que les gens puissent venir facilement à l'audience, puisque ça a de l'impact sur l'ensemble du milieu.

1140 Alors je vous dirais pour le moment, peut-être de profiter au maximum de poser des questions avec ce que vous entendez, ce qui vous inquiète du projet.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1145 OK. Bien, je vais laisser la place aux autres et peut-être...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Inscrivez-vous, il y a pas de problème, si vous pensez avoir des questions.

1150 Si vous en avez déjà une maintenant, normalement c'est deux (2) questions, je peux vous accorder une deuxième question déjà sur quelque chose qui vous inquiète personnellement sur le projet.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1155 Bien, peut-être plus tard. Oui, plus tard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1160 Parfait.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

OK, merci.

1165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On vous reviendra, voir, quitte à en discuter après justement entre autres avec la coordonnatrice de la Commission, madame Gélinas, voir qu'est-ce qu'il y a de possible.

1170 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

OK, merci.

1175

---

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1180 Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre d'inscrit?

1185 Alors avant qu'il y ait d'autres inscriptions, je vais en profiter peut-être, le promoteur nous a fait part d'une série de petites capsules d'information sur des sujets particuliers et donc pour lesquels la Commission aura probablement du questionnement, mais en même temps, ça pourrait peut-être, pour les gens dans la salle, susciter l'intérêt pour mieux connaître le projet et vous permettre peut-être de susciter des questionnements.

1190 Alors pouvez-vous y aller, monsieur Arnaud, avec une première présentation sur les retombées économiques.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1195 D'accord. Alors je vais contextualiser un peu le sujet retombées économiques, madame Christine va nous présenter ça.

Je voudrais dire que comme tous les projets d'Hydro-Québec, c'est des projets qui génèrent énormément d'emplois en région et énormément de possibilités pour les entreprises régionales de participer à une aventure économique qui va durer plus de trois (3) ans.

1200 Alors nous avons fait, comme nous faisons dans toutes nos études d'avant-projet, des prévisions sur les retombées économiques potentielles pour la région, on parle des retombées directes, en emplois, on parle des retombées indirectes, donc en services, et les retombées induites dans les commerces régionaux et tout ça.

1205 Alors on a des chiffres qui sont quand même assez prometteurs. Donc madame Brunelle va vous présenter ça sous forme d'une petite capsule de quelques minutes.

Et bien sûr, comme dans tous les projets d'Hydro-Québec, on essaie de maximiser les retombées régionales dans la région où se développe le projet.

1210 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors j'ai préparé quelques acétates sur les impacts potentiels reliés aux retombées économiques. Alors tout d'abord, les impacts économiques sont surtout reliés aux activités de construction, elles seront ressenties principalement en Mauricie mais aussi ailleurs au Québec.

1215 Le coût de construction est de trois cent soixante millions de dollars (360 M\$). On parle d'un coût total de projet de six cent quatre-vingts millions de dollars (680 M\$), mais de ce coût, il faut extraire disons le coût des études, le financement et tout ça. Donc si on parle simplement du coût de construction, on parle de trois cent soixante millions de dollars (360 M\$).

1220 Et pour établir les retombées économiques, on prend une hypothèse que vingt-cinq pour cent (25 %) des montants des contrats seront attribués en région. Et on prend aussi une autre hypothèse, que les travailleurs proviendront à soixante pour cent (60 %) de la région. Donc c'est à partir de ces deux (2) premières hypothèses qu'on établit des retombées économiques.

1225 Maintenant, en termes d'emplois, pour le projet Rapides-des-Cœurs, on parle de six cent soixante (660) années-personnes, du moins de mars 2005 à juin 2008; pour Chute-Allard, on parle de cinq cent quatre-vingts (580) personnes-années, pour à peu près la même période. Donc lorsqu'on cumule ces deux (2) projets, on parle d'une pointe d'effectifs d'environ six cents (600) personnes-années sur le chantier.

1235 Maintenant, si on parle principalement des retombées économiques, elles sont estimées à cent vingt et un millions de dollars (121 M\$), et pour ce qui est de la région de la Mauricie, comme monsieur Arnaud le mentionnait, ce cent vingt et un millions (121 M\$) est divisé, les effets primaires, les dépenses directes, les salaires, les achats de biens et services, et en effets secondaires, ceux qui sont aussi, dans le fond, les retombées induites par le projet, qui sont évaluées à vingt-huit millions de dollars (28 M\$).

1240 Ici, j'ai voulu représenter la portion primaire, c'est-à-dire le quatre-vingt-trois millions de dollars (83 M\$). Il se divise, lui, dans la main-d'œuvre et les biens et services. Donc ici, j'ai essayé de représenter, par rapport à nos activités, comment on peut redistribuer le profil de la main-d'œuvre.

1245 Donc on voit essentiellement que selon nos hypothèses, un grand bassin des chantiers sera dans les accès et les installations temporaires de chantier. Il va y en avoir aussi dans les activités qu'on appelle tout ce qui a trait au béton, et il y en aura quand même une certaine



portion dans la fabrication et l'installation des vannes. Ici, les mesures d'atténuation et la foresterie seront principalement les emplois qu'on retrouvera dans la main-d'œuvre en Mauricie.

1250           Maintenant, pour la portion biens et services, on voit maintenant que pour ce qui est des accès et les installations temporaires de chantier, nos hypothèses sont qu'une grande partie proviendra de la région, et on voit aussi, par exemple pour fabrication de vannes, on voit que c'est surtout la main-d'œuvre et pour ce qui est de la fabrication, nos hypothèses, c'est surtout qu'elles proviendront de l'extérieur. Ensuite, on a les mesures d'atténuation aussi.

1255           Je vais compléter ma présentation par un bilan d'un projet qui se trouve dans la même région, le projet de Grand-Mère, qui doit se compléter bientôt. Donc ce que je vous ai présenté, ce sont nos prévisions et ils avaient fait à peu près les mêmes hypothèses que nous, à cette époque-là, en termes de ce qu'on allait retrouver comme contrats, vingt-cinq pour cent (25 %) et  
1260           soixante pour cent (60 %) de main-d'œuvre, et il fallait établir à cent quinze millions de dollars (115 M\$) les retombées.

              Et les résultats qu'on a en ce moment, au 31 mars, malgré que le projet n'est pas  
1265           complété, on parle de cent cinquante-cinq millions de dollars (155 M\$). Il y a des dépenses à venir pour compléter le projet, d'ici la fin 2005, qui sont estimées à trente millions de dollars (30 M\$). Ce qui nous donne un grand total estimé de cent quatre-vingt-cinq millions (185 M\$), soit soixante-quinze millions (75 M\$) de plus que ce qui avait été prévu initialement.

              Et on voit aussi que soixante et onze pour cent (71 %) de la main-d'œuvre est régionale.

1270           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Merci madame Brunelle.

1275           Si on comprend des pointes de tarte qui sont présentées sur les graphiques, on comprend que c'est la représentation régionale, quand vous l'avez citée, c'était spécifiquement pour le type d'emplois, le profil d'employés qui était régional?

1280           **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

              Oui, exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1285           Et justement, pour Grand-Mère, ça se termine actuellement ou c'est terminé?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

              Ça va se compléter à la fin 2005.

1290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À la fin 2005. Et vous nous dites que, dans le fond, on est arrivé avec un résultat de soixante et onze pour cent (71 %) de main-d'œuvre régionale.

1295 Si on compare avec le projet de Grand-Mère et celui de Chute-Allard, Rapides-des-Cœurs, ça va être le même style, le même type d'emplois, même profil d'employeurs, d'employés, au niveau des entreprises et des employés?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1300

Je vais répondre. Oui, madame la Présidente, effectivement, c'est à peu près le même type d'employés.

1305 Maintenant, c'est bien évident que le chantier va démarrer l'an prochain, le chantier de Grand-Mère se termine, il faut pas oublier qu'on a aussi d'autres chantiers dans la périphérie, Péribonka est en pleine effervescence. Je pense que nous faisons des prévisions qui sont assez réalistes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1310

En fait, j'allais vous poser la question en termes de disponibilité de la main-d'œuvre. Est-ce que ça peut causer problème et avoir un impact sur la proportion d'emplois régionale?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1315

C'est évident que s'il y a une profusion de projets hydroélectriques aux alentours, ça va drainer du personnel compétent et qui a l'expertise.

1320 Maintenant, nos projets viennent quand même dans une bonne séquence. Vous voyez, on a commencé Péribonka, on finit Grand-Mère, on a commencé Péribonka, là on est déjà en train de couler du béton à Péribonka, donc probablement que l'an prochain, on va couler du béton à Chute-Allard. Et puis ensuite, les spécialistes vont rentrer sur les turbines de Péribonka quand nous, on sera en train de couler du béton.

1325 Donc tout ça, ça devrait harmonieusement s'équilibrer. Et Hydro-Québec, quand même, on a des directeurs projets qui travaillent pas en vase clos, quoi, on échange de l'information. Donc on devrait vraiment réussir à maximiser nos informations et nos retombées.

1330 Et je voudrais vous préciser qu'il y a des personnes, dans les groupes, et notamment nous avons des gens de communication retombées économiques qui travaillent pratiquement sur tous les projets, donc ils connaissent très bien tous les projets des différentes directions, donc on est capable d'harmoniser les retombées économiques au maximum.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1335 Mais vous comprenez, monsieur Arnaud, dans quel contexte je vous pose la question.

C'est que pour un milieu qui reçoit un projet, bien sûr c'est toujours intéressant de voir arriver à la fois des emplois, des entreprises qui vont pouvoir profiter de l'essor de leur région dans un secteur donné, et en fait, ma question était pour voir: est-ce qu'actuellement, la région, pour un projet quand même qui commencerait, ce que vous avez prévu, c'est pour mars 2005, dans quelques mois, est-ce qu'on peut s'attendre qu'en regard des autres projets, des autres chantiers actuellement, qu'il y aura quand même pour la population ici une capacité de remplir cette demande-là, de satisfaire la demande?

1345 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, on s'attend, et justement on a déjà commencé les premiers contacts avec la région et c'est suite aux informations et aux études internes que nous avons faites sur la région que nous avons mis ce pourcentage au tableau. Et nous pensons bien qu'en 2005, on va pouvoir commencer les activités d'ouverture du chemin, campement et tout ça. Et là, le personnel est dans la région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1355 Et quel est le profil d'emplois et le profil d'entreprises régionales qui pourraient participer au chantier; est-ce qu'ils ont accès à l'ensemble des lots ou il y a des lots quand même qui sont réservés?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1360 C'est comme dans tous les projets hydroélectriques, on pourrait dire qu'il y a trois (3) grands lots, on va faire ça en trois (3) grands groupes, si vous voulez.

On pourrait dire qu'il y a un lot qu'on appellerait ouverture, campement, services, ça c'est des entreprises de foresterie, des entreprises qui sont capables de faire de la gestion d'infrastructures. Comme le campement, il faut assurer la nourriture pour six cents (600) personnes, tout ça, ça prend des mains, des gens qui ont ces compétences.

1370 Ensuite, je dirais qu'il y a un lot entrepreneurs généraux, pour les aménagements et les grosses infrastructures.

Et ensuite, il y a un lot d'emplois qui sont hyper spécialisés, comme par exemple monter les turbines. Ça, c'est évident que les gens de La Tuque, c'est pas leur métier de tous les jours. Mais par contre, les camionneurs vont pouvoir participer au niveau du bétonnage, du transport des matériaux.

1375

1380 Donc le bassin va tranquillement, les gens, on va aller les chercher là où ils sont, parce que dès qu'on commence un projet, vous savez, qu'on met en place un comité des retombées économiques, on rencontre les entrepreneurs régionaux, on rencontre les gens des communautés locales, comme la communauté Wemotaci et la Chambre de commerce, et tout ça se met en branle.

Et on arrive – parce qu'il faut aller chercher nos entrepreneurs, il faut les amener à venir travailler sur nos chantiers.

1385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1390 D'ailleurs, au niveau de la répartition pour le travail, à date vous avez signé une entente avec la Ville de La Tuque et une autre avec la communauté atikamek de Wemotaci, est-ce que dans le cadre de vos ententes, vous avez des conditions, des clauses pour prioriser certains types d'emplois ou certaines parts d'emplois pour les communautés?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1395 Alors pour ce qui est des ententes qu'on a signées avec les communautés, actuellement c'est des ententes de partenariat. Je dirais que le gros du partenariat, c'est la création de fonds de développement.

1400 Maintenant, dans ce qui est de l'entente avec Wemotaci, nous avons des objectifs que nous nous sommes fixés en termes de contrats et en termes de pourcentage de main-d'œuvre qu'on va utiliser sur le chantier. Alors actuellement, en termes de contrats, c'est relativement modeste puisqu'on parle actuellement, à très court terme, de deux millions (2 M\$), mais c'est des objectifs, il faut bien voir ça, et on parle d'à peu près dix pour cent (10 %) de la main-d'œuvre, donc c'est aussi un objectif.

1405 Et donc dans les autres projets, on a fait la même chose, quand on avait fait les projets de Manouane ou les projets des dérivations, on avait une entente de Pessimit, dans laquelle il y avait des objectifs à atteindre, et je pense que dans le projet de Toulnostouc, qui est un projet qui est aussi en voie de se terminer, on avait des objectifs et ça marche très bien au niveau de l'obtention des objectifs.

1410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1415 Et donc, ce qu'on comprend, c'est que pour la communauté de Wemotaci, il y aurait un bloc d'environ dix pour cent (10 %) des emplois...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

D'objectifs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1420

... d'objectifs d'emplois.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1425

Parce qu'il faut bien comprendre qu'on fait des objectifs avec les communautés, mais il faut bien comprendre qu'il y ait de la compétence. On parle de compétences égales, et on se fait un devoir de participer, dans la mesure de nos possibilités, à une certaine formation.

1430

Le plus bel exemple, c'est ce qu'on a fait par exemple au niveau des recherches archéologiques, où on a proposé la formation de huit (8) résidents de la communauté de Wemotaci, et six (6) de ces résidents qui ont reçu la formation pour les fouilles archéologiques ont travaillé avec nous à l'inventaire des fouilles archéologiques qui a été extrêmement riche en résultats.

1435

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1440

Et donc, en fait je vous pose la question en termes de délais, quand même c'est un projet qui, s'il est accepté, dans les délais que vous vous êtes fixés, commence quand même dans peu de temps, pour ce qui est de la formation de ces travailleurs potentiels là, pour atteindre l'objectif de dix pour cent (10 %) entre autres pour la communauté de Wemotaci, c'est dans quel type d'emplois?

1445

Est-ce que raisonnablement, on peut parler d'une formation possible pour les postes prévus d'ici six (6) mois?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1450

Tout à fait.

Je pense qu'il y a d'abord des activités qui sont quand même du domaine traditionnel, que les autochtones font de façon courante, le déboisement, des choses comme ça, l'entretien des campements, ça c'est des travaux qui sont tout à fait accessibles, au niveau des buanderies, au niveau des conciergeries, au niveau des cuisines et tout ça, c'est quand même relativement – et je pense qu'il y a des travaux pour lesquels on peut aider à ce que les gens puissent se former pour travailler sur le chantier, au niveau des aménagements et dans la réalisation des projets, sous la supervision des entrepreneurs.

1460

Donc notre dynamique, c'est de finalement favoriser le plus possible l'intérêt des gens de la communauté pour notre chantier, et à ce moment-là, on va mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider à intégrer nos communautés de travailleurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1465 Est-ce que vous avez des clauses de sous-traitance qui exigent une proportion d'employés...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1470 Alors là, je vais passer du côté de la deuxième communauté, et vous dire que finalement, on n'a pas d'objectifs particuliers, à part les objectifs qu'on a dans Wemotaci, mais effectivement, on va utiliser une clause de sous-traitance qui va permettre aux entrepreneurs de pouvoir bonifier leurs offres de services dans la mesure où ils auront pu employer les personnes que nous pensons qui sont disponibles dans la communauté.

1475 C'est-à-dire qu'un entrepreneur qui soumissionne sur un contrat, un lot, s'il est capable d'aller chercher le pourcentage d'emplois qu'on pense qu'il peut aller chercher en région, eh bien, son offre est bonifiée et donc, il peut gagner; si son offre est bonifiée, il peut gagner.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1480 Vous avez fait part tout à l'heure, dans votre présentation, c'est-à-dire dans votre réponse, de votre intérêt à créer un comité de maximisation, est-ce qu'il y a déjà des démarches qui ont été entreprises pour la création effective de ce comité?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1485 C'est celui de Grand-Mère qui va continuer, parce qu'il est opérationnel et c'est les mêmes personnes qui vont prendre la suite, je veux dire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1490 Et là maintenant, avec le changement, j'aurais peut-être une question en même temps pour la Ville de La Tuque, avec les changements qu'il y a eus au niveau des municipalités, c'est-à-dire maintenant la ville de La Tuque comprend un bon territoire, est-ce qu'en regard des agglomérations qu'il peut y avoir, que ce soit à Vandry ou ailleurs, ou les communautés qui vivent un peu partout, maintenant ils sont représentés de quelle façon dans le cadre à la fois de la Ville de La Tuque et aussi – vous comprenez l'objectif de ma question.

1500 C'est que dans le contexte d'un projet où les impacts vont être plus importants par exemple pour les communautés vivant, les plus rapprochées des projets, alors comme ils sont représentés dans le cadre d'abord de la municipalité et en même temps, aussi, plus spécifiquement avec le projet, comment ils sont impliqués avec la Ville de La Tuque, pour la question des retombées et le comité.

1505 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Au niveau des fusions municipales, ça a eu lieu le 26 mars 2003, c'était un regroupement municipal qui impliquait cinq (5) municipalités locales ainsi que tous les territoires non organisés de la MRC du Haut-Saint-Maurice, qui inclut les deux (2) projets de centrales qui sont représentés ici ce soir, qui étaient sur les territoires non organisés.

En juin dernier, lors du référendum sur les démembrements, il y a deux (2) ex-municipalités qui ont fait le choix de redevenir une communauté locale. Actuellement, la façon que c'est géré, il y a un comité de transition qui a été mis en place, la gestion se fait via le conseil de ville de Ville de La Tuque ainsi que du comité de transition, tant et aussi longtemps qu'il y a pas d'élection dans ces deux (2) communautés-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1520 C'est quelles communautés, je m'excuse?

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

C'est les communautés de Lac-Édouard et de La Bostonnais, qui sont pas directement touchées par les projets, actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et donc, quand monsieur Arnaud, pour Hydro-Québec, fait part de l'intention, en fait comme comité de maximisation de retombées, de faire continuer celui qui existait pour les travaux de Grand-Mère, est-ce que pour vous, pour la municipalité, c'est représentatif du milieu qui va être impacté pour ces projets-là?

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

Oui, dans la mesure où il y aura des gens de la communauté du Haut-Saint-Maurice qui feront peut-être partie intégrante de ce bureau-là pour faciliter les liaisons avec les entrepreneurs locaux, avec la main-d'œuvre locale.

1540 Mais la structure est intéressante, elle peut être appliquée chez nous.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc on comprend que pour la Ville de La Tuque – est-ce que vous étiez sur ce comité?

1545

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

Non.

1550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et on comprend, si je décote bien votre réponse, c'est que le principe même du comité, comment il fonctionne à Grand-Mère et tout ça, vous convient mais vous aimeriez qu'autant la Ville que les communautés qui sont impactées plus directement par les projets soient bien représentées; c'est ça que je dois comprendre?

1555

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

À vrai dire, on n'est pas beaucoup informé de la façon de fonctionner à Grand-Mère, sauf qu'il y aura lieu de voir de quelle façon on peut faire une structure équivalente chez nous.

1560

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Et est-ce qu'à date, il y a eu des discussions, soit avec Hydro-Québec ou soit par exemple avec le CLD, des représentants des secteurs, pour pouvoir participer à un tel comité?

1565

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

Pas à ma connaissance.

1570

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a pas eu de demande à la municipalité?

1575

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

Pas formellement. Sauf que ça fait partie des demandes de Ville de La Tuque; dans son mémoire, probablement que c'est des choses qui vont ressortir, qui vont être importantes.

1580

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK.

Monsieur Arnaud, j'aimerais aussi, peut-être ce que vous avez à me dire pour répondre à ça, mais aussi me dire qui, actuellement, est sur le comité de maximisation de Grand-Mère.

1585



**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1590 OK. D'abord une précision, le comité de mise en œuvre a déjà rencontré la  
communauté de Wemotaci et puis il y a une rencontre qui est prévue avec la Chambre de  
commerce. Donc c'est déjà en cours.

1595 Maintenant, au niveau du comité de Grand-Mère, vous me donnez – je vous amène  
exactement la liste, parce que la liste, on l'a dans nos cartons mais on me dit qu'on l'a pas ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, tout à l'heure, peut-être nous la donner.

1600 En fait, peut-être pour répondre suite à notre discussion qu'on a eue sur cet aspect-là,  
on comprend qu'il y a une réunion de prévue, de la même façon qu'il y en a une avec la  
communauté de Wemotaci, pour créer un comité de mise en œuvre, il y aurait une réunion de  
prévue avec les représentants de la municipalité?

1605 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Pour l'instant, avec la Chambre de commerce. Mais ça, c'est des réunions qui se font à  
travers ce comité, dans ce comité il y a des représentants des municipalités, il y a des  
représentants de la Chambre de commerce qui représentent des entrepreneurs, il y a le CLD.  
1610 Enfin bref, il y a tous ces organismes traditionnels qui gravitent autour.

Mais on va vous donner le tableau, avec la liste complète.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1615 Donc on comprend que nécessairement, quand vous disiez, c'est le même comité qui va  
continuer que celui de Grand-Mère, c'est le même principe mais...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1620 Ce que je veux dire, c'est le même principe et puis en plus, comme je vous disais tout à  
l'heure, la personne qui s'occupe finalement, on la retrouve constamment, c'est la même  
personne. Alors donc, il y a une suite qui est toujours – je veux dire, le mouvement est  
enclenché, il faut pas recommencer à réinventer la roue à chaque fois. C'est ça que je veux  
1625 dire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1630 Effectivement, j'imagine que les représentants des groupes de pression ou des groupes d'intérêts sont les mêmes?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1635 Absolument.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Que ce soit pour les entreprises, que ce soit le camionnage, c'est le même type de...

1640 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

De toute façon, à chaque fois qu'on démarre un projet, on fait une réunion dans laquelle il y a une invitation qui est faite, formellement, à toutes les entreprises de la région. Les gens vont pouvoir venir poser des questions, pouvoir se faire expliquer la nature des contrats qui vont pouvoir être passés. Et ça, ça se fait avant chaque projet. C'est notre façon d'aller chercher le maximum de personnes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1650 Est-ce que dans le comité, l'entente que vous avez signée avec les gens, le comité de Grand-Mère, est-ce que c'est un peu sur le même principe que ce qui a été fait à Péribonka, à savoir de créer certains contextes pour favoriser les entreprises locales, au niveau des appels d'offres ou autres?

1655 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1660 Pour permettre d'augmenter au maximum les retombées régionales?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1665 Tout à fait. On va faire la promotion, finalement, de la clause de sous-traitance, on va faire la promotion des regroupements consortiums. Parce que la grande chose que les gens ont peur, ils disent, moi je suis trop petit par rapport à un entrepreneur général qui vient de l'extérieur, alors on va favoriser...

1670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Des clauses de regroupement aussi?

1675 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

De regroupement, oui. On autorise les gens à se mettre en consortium, pour pouvoir finalement avoir une assise financière plus importante et pouvoir être compétitifs et recevables, au niveau des soumissions.

1680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie. On reviendra de toute façon sur ces aspects-là.

1685

---

**AYAMI CHILTON**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1690 Je vais inviter un participant, monsieur Ayami Chilton, s'il vous plaît.

Alors rebonsoir, monsieur Chilton. Votre première question.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1695

Rebonsoir. Est-ce que je peux poser des questions...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1700 Vous me les adressez à moi, vous me dites qui vous voulez qui vous réponde et je vais diriger les questions.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1705 OK. Juste peut-être une petite correction, les activités traditionnelles, tantôt, il a été mention de coupe de bois, ce n'est pas une activité traditionnelle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1710 J'avais compris qu'il y avait activités traditionnelles et coupe de bois. Maintenant, votre correction est faite, c'est beau.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1715 Ma première question, je sais qu'il y a eu des artefacts qui ont été trouvés sur le long du Saint-Maurice, là, qu'est-ce qu'on se pose comme question, est-ce que les anthropologues et les archéologues vont encore s'accaparer encore de ces objets de valeur là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1720 Alors donc, ce qu'on va faire, je vais d'abord poser une question au représentant du ministère de l'Environnement, puisque c'est eux qui gèrent l'ensemble du projet et demandent les avis, et il y a eu en consultation dans le dossier le ministère des Affaires culturelles qui avait été consulté au niveau archéologique, peut-être nous faire part un peu de leur avis, si vous êtes  
1725 à même de le faire, parce que là je vous prends un peu par surprise.

Et après ça, je passerai peut-être la parole au promoteur, qu'il nous explique bien comment se fait le processus, qu'est-ce qu'il y a eu jusqu'à maintenant et qu'est-ce qui se prépare pour l'avenir, des demandes à cet égard-là.

1730 Alors monsieur Lefebvre peut-être, quelle était la position du ministère de la Culture là-dessus, sur les fouilles et l'utilisations des artefacts.

**PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

1735 Je dois avouer, madame la Présidente, que le ministère de la Culture n'avait pas été consulté au départ, à l'origine. Sauf qu'après qu'on ait pris connaissance, sur représentation des gens d'Hydro-Québec, de l'importance archéologique du secteur, nous avons d'abord demandé à Hydro-Québec s'ils avaient eu des contacts avec les gens du ministère de la  
1740 Culture, et il y a eu des contacts mais je pense un peu sommaires ou vers la fin, pour certaines précisions.

Mais moi, j'ai contacté les gens du ministère de la Culture, pour leur demander, dire de se tenir prêts et que finalement, on avait découvert une valeur importante dans le secteur de la  
1745 rivière Saint-Maurice, et qu'au moment de l'analyse environnementale, nous allons les consulter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1750 Qu'est-ce que c'est, la valeur importante?

**PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

1755 Bien, il semble que la représentation qui avait été faite par Hydro-Québec, à un moment donné, il y a plusieurs secteurs qui avaient été trouvés, sur les rives de la rivière Saint-Maurice, à plusieurs endroits dans le secteur impacté par le projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1760 Monsieur Chilton, j'ai envie de demander, à moins que, on peut aller directement avec votre question au promoteur mais je sais qu'il y avait de prévue une petite présentation sur l'archéologie, monsieur Arnaud, est-ce que ça concerne les artefacts qui sont précisés par monsieur Chilton?

1765 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1770 Bien, je pense que oui. Je veux dire, on a fait des fouilles archéologiques sur tout le territoire de la zone d'étude, donc si vous voulez, on peut vous faire une présentation de quelques minutes, je dis bien quelques minutes, sur le résultat; on va pas passer sur toute la méthode...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1775 Non, juste les résultats peut-être auxquels on fait référence.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1780 Et répondre à la préoccupation de monsieur, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on va faire avec ces artefacts, parce que c'est pas ni les archéologues, ni Hydro-Québec qui restent détenteurs de ces artefacts, c'est le ministère de la Culture.

Donc je pense que monsieur Bertrand Émard pourrait vous expliquer brièvement, avec la présentation de quelques artefacts, on a des photos mais on a aussi des pièces vivantes.

1785 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Chilton, est-ce que ça vous convient, pour qu'on comprenne bien dans quel contexte vous posez la question?

1790 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1795

Qu'on puisse voir exactement qu'est-ce qu'ils ont trouvé, où. Et là, après ça, je vais demander la réponse à votre question, qu'est-ce qui arrive avec ça. Ça vous convient?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

1800

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1805

Alors allez-y, monsieur Arnaud. Monsieur?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1810

Bertrand Émard, archéologue à Hydro-Québec, à la Division environnement.

---

#### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR L'ARCHÉOLOGIE

1815

**PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

Bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire. Bertrand Émard, archéologue.

1820

On me demande d'être bref, cinq mille (5000) ans d'histoire, vous allez me donner cinq (5) minutes j'espère, toute l'importance que ça a!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1825

Vous pouvez déposer des documents complémentaires qu'on pourra lire à tête reposée, aussi. Et même des présentations sur Power Point.

D'ailleurs, monsieur Arnaud, je sais que j'ai pas besoin de vous répéter, toutes les présentations qui sont faites depuis le début et ultérieures, elles sont déposées en documents.

1830

Allez-y, monsieur Émard.

**PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

1835            Afin de répondre à la question de monsieur Chilton, j'avais déjà préparé un petit présentoir que les gens pourront peut-être se déplacer, les objets sont petits mais ça veut pas dire qu'ils sont pas importants pour autant.

1840            Donc ici, on a un petit échantillon des objets qu'on a découverts lors des inventaires archéologiques qu'on a faits avec les gens de la communauté de Wemotaci, donc les gens pourront peut-être venir plus proche, si vous le permettez, sur une table, plus tard.

1845            Aussi, on va essayer de passer rapidement la présentation. Donc dans la démarche archéologique, que l'on fait en collaboration avec les Atikamekw de Wemotaci, on travaille avec eux depuis déjà 1988, sur d'anciennes versions, d'anciennes variantes du projet, donc des gens qui connaissent bien nos méthodes et qui connaissent bien notre façon de faire, donc on procède premièrement à un potentiel archéologique et ensuite, à un inventaire.

1850            Les deux (2) dernières années, 2004 et 2003, on a fait un inventaire, et comme monsieur Arnaud vous le disait, on a procédé aussi à une légère formation de quatre (4) jours, de huit (8) Atikamekw de Wemotaci, afin de mieux les préparer à travailler aux inventaires archéologiques.

1855            Les résultats, je sais que les gens sont intéressés aux résultats, donc les résultats, c'est qu'on a trouvé au-delà de cinquante (50) sites archéologiques le long de la rivière; donc les chiffres, on va vous les donner tout à l'heure, j'essaie de faire le plus rapidement possible.

1860            Donc ici, on va commencer par les sites les plus anciens. Donc les sites les plus anciens, ce qu'on appelle préhistoriques, ça veut dire avant la venue des Européens qui ont commencé à tenir des notes et des histoires sur leur venue en Amérique, on a trouvé donc cinquante-deux (52) sites préhistoriques, toujours dans cette même région-là, donc entre Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard, le long des berges de la rivière. Donc on pense que c'était des populations amérindiennes dont les objets sont ici, qui représentent ces sites-là. Donc on a trouvé cinquante-deux (52) sites archéologiques qui risquent d'être touchés par les deux (2) biefs du projet.

1865            Donc les trois (3) autres périodes qui sont représentées, la période historique, donc de 1650 de notre ère jusqu'à 1850, seulement quatre (4) sites.

1870            On a la période moderne, de 1850 à 1980, donc trente (30) sites archéologiques qui ont été découverts.

1875            Et la période contemporaine, donc les gens actuels, les chasseurs actuels de Wemotaci, on a trouvé dix-sept (17) sites qui datent de 1981 à aujourd'hui.

1880 Pour répondre plus particulièrement à la question de monsieur Chilton, quand on fait des recherches archéologiques, on demande un permis de recherche au ministère de la Culture et des Communications du Québec, et dans ce permis-là, les objets, tous les objets qui sont trouvés, les artefacts et les écofacts, soit des pièces d'os ou autres, le charbon de bois par exemple, tous ces objets-là appartiennent de facto au gouvernement du Québec et sont donc déposés à la réserve d'objets historique et patrimoniale du ministère de la Culture et des Communications. Donc ça reste pas dans mon bureau, ça reste pas dans nos sous-sols, ça reste pas nulle part, ça s'en va au ministère de la Culture et des Communications.

1885 Ce qu'on peut cependant dire, c'est que ça s'est vu ailleurs, dans d'autres communautés intéressées, comme les gens de Wemotaci, qu'il y a des ententes qui peuvent intervenir entre le ministère de la Culture et les autochtones, pour la mise en valeur de ces objets-là dans le cadre d'un centre d'interprétation par exemple, musée ou autres. Mais à ce moment-là, c'est plus Hydro-Québec qui est le détenteur, qui gère cette loi-là, c'est le ministère de la Culture.

1890

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1895 Juste avant de continuer, et je vais revenir à vous, monsieur Émard, mais avant de continuer, monsieur Arnaud, pour ce qui est du projet de Péribonka, il y avait eu une demande de la communauté de Mashteuiatsh, je pense par l'intermédiaire de madame Courtois, si je me souviens bien, concernant l'utilisation des artefacts et la possibilité que la communauté autochtone puisse être un peu détenteur et qu'il y ait une entente avec le ministère des Affaires culturelles, pour être détenteur des artefacts, pour avoir en tout cas la possibilité d'avoir des centres d'interprétation.

1900

Est-ce que ça a fonctionné, ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1905 Je pense que c'est encore en discussion, mais je vais me renseigner. J'ai pas la réponse exacte.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1910 Peut-être nous revenir là-dessus, savoir si effectivement, ça a fonctionné.

1915



**AYAMI CHILTON (SUITE)**

1920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc pour monsieur Chilton, ce que vous vouliez savoir, qu'est-ce que ça va devenir tout ça?

1925

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui, c'est ça. Parce que sans faire de commentaire, je sais que c'est pas la place, mais ils disent que ça appartient au ministère de la Culture, en fait c'est à nous. Et puis les acquéreurs, ils ont demandé un permis, mais ils nous ont pas vraiment consultés avant d'aller fouiller dans...

1930

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans ces endroits-là ou dans les sites.

1935

En fait, ce que vous voulez comprendre, c'est comment, c'est le processus?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

C'est ça, oui. Parce qu'il y a tout un niveau aussi culturel, les lieux de sépulture, sacrés, qui sont profanés, dans le fond.

1940

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que dans le cadre du projet qu'on a à l'étude, vous avez des informations à l'effet qu'il y a des endroits où il y a eu des fouilles, ces endroits-là sont considérés par la communauté atikamek comme étant spécifiquement des lieux de sépulture?

1945

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

Peut-être pas où ils ont fait les fouilles, mais je sais qu'à des endroits près, tu sais, j'ai pas les sites exacts, saufs que ce serait juste à confirmer.

1950

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je comprends votre inquiétude. Dans le fond, ce que vous voulez comprendre, c'est comment ça se passe ce processus-là qui fait qu'il y a des gens qui peuvent aller là, creuser et faire des recherches sur ce qui pour vous sont des biens qui relèvent de votre histoire et de votre communauté.

1955

1960

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui.

1965

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va vous revenir.

1970

Monsieur Arnaud, peut-être nous expliquer comment ça se passe quand vous avez un projet chez Hydro-Québec, et que vous avez à, vous déterminez des sites parce qu'historiquement – comment vous allez chercher les informations et de quelle façon vous allez sur ces sites-là, quelles sont les autorisations que vous demandez et qui vous allez voir pour ça?

1975

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je pense que je vais passer la parole à Bertrand.

1980

Avant tout, je veux dire qu'il faut bien comprendre qu'on est actuellement à l'étape d'avant-projet, donc à l'avant-projet, on identifie, donc on fait l'inventaire, on voit quels sont les sites qui vont nécessiter des études et des travaux de fouille plus approfondis, et ensuite, au moment où on passe à la réalisation du projet, on procède à la réalisation de ces fouilles plus approfondies.

1985

Alors ensuite, le processus avec les artefacts, qui on rencontre au ministère, je pense que Bertrand, tu peux le dire mieux que moi.

**PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

1990

En fait, la façon dont ça fonctionne, par exemple pour la formation, on a été en contact avec les gens du Conseil de bande à tout moment, on a demandé l'autorisation aux gens du Conseil de bande, parce que dans le cours de formation, il y a une partie qui est pratique, parce que l'archéologie que vous avez vue tout à l'heure, ça se passe dans la terre, donc il faut creuser, et on a demandé l'autorisation au Conseil de bande de pouvoir faire des sondages archéologiques dans la région de l'ancien poste de traite, qui est situé sur la réserve de Wemotaci. Et cette autorisation-là nous a été accordée.

1995

2000

Donc lors des tables d'échange et d'information qu'on a faites avec les gens, à Wemotaci, on leur avait expliqué à ce moment-là notre démarche de recherche archéologique. Les gens qui étaient présents ont posé des questions.

2005

L'intérêt, on sait qu'il est là, l'intérêt pour les objets, pour les sites, pour les sépultures, etc. Donc cette information-là, on l'a rendue disponible je pense le mieux qu'on a pu, aux gens de la communauté.

2010

Et les gens qui ont travaillé avec nous, les gens qu'on a formés sont aussi des gens qui ont pu diffuser cette information-là, il y a eu des présentations publiques, des recherches, en 2003 par exemple, à la fin de la saison 2003, en septembre, on a fait une présentation publique des résultats de l'été. Et cet été, en 2004, on a fait aussi une petite présentation, à la bonne franquette, évidemment...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2015

À quel endroit, ces présentations?

**PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

2020

C'était à Wemotaci. Est-ce que c'était au gymnase de l'école, si je ne m'abuse?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Cocoo.

2025

**PAR M. SIMON COOCOO:**

C'était à l'entrée de l'école, dans la salle, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2030

Donc peut-être pour terminer, monsieur Cocoo, j'aurais quelques questions.

2035

Donc autrement dit, tout le processus de recherche d'artefacts, dans le fond les premières recherches pour les sites, Hydro-Québec nous dit qu'il y a eu des contacts avec votre communauté pour les impliquer dans le secteur, peut-être pour répondre à l'interrogation de monsieur Chilton, quelle est votre position en regard des artefacts qui ont été trouvés ou du processus avec Hydro-Québec pour la recherche ou l'intégration de la communauté à l'intérieur de la recherche?

2040

**PAR M. SIMON COOCOO:**

2045

Pour répondre à votre question, c'est pas nécessairement répondre mais plutôt voir un peu ce que j'ai vu de la part des gens qui ont participé à la recherche sur le terrain, je parle de nos aînés parce que les gens qui ont participé à la recherche archéologique, ce sont pas des jeunes, ce sont des aînés, soixante (60) ans et plus, c'est de voir un peu l'enthousiasme qu'il y

avait d'avoir retrouvé quelque chose du passé, de cette partie-là de la rivière, et puis d'avoir participé aussi à la recherche.

2050 En ce qui concerne le Conseil, bon évidemment, tout ça se discute à travers du comité, du CMO, le comité de mise en œuvre avec Hydro-Québec, et puis on fait ce suivi-là.

2055 Évidemment, personnellement, je fais le suivi aussi, parce que ça date pas d'hier que je fais les suivis archéologiques, j'en ai fait d'autres auprès d'Hydro-Québec, donc pour moi, c'est quelque chose qui est intéressant.

2060 Je pense que l'inquiétude qui est plus grande, qui vient d'Ayami, pas nécessairement aussi de lui mais d'autres aussi, c'est l'île qui est au-dessus de Ferguson. Je pense que quand on parle de site, comment je pourrais dire, un site qui va être noyé, c'est l'île. Donc on sait qu'il y a un site qui a été trouvé là mais aussi, il y a un site d'activité qui remonte dans les années dix huit cent. Donc ça, je pense que l'île sera pas là, une fois que le barrage sera fait, ça c'est une inquiétude pas nécessairement venant d'Ayami, mais venant aussi de d'autres personnes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2065 C'est quoi l'inquiétude, c'est-à-dire ce site-là, c'est l'importance de ce site-là pour la communauté?

**PAR M. SIMON COOCOO:**

2070 Oui, l'importance aussi historique, c'est l'importance – surtout historique de ce qui s'est passé dans cette île-là, parce qu'il y avait des rituels "ancestraux". Donc tout ça, c'est une île, c'est vrai, tout ça sera ennoyé. Il y a une partie d'inquiétude de ça.

2075 Pour ce qui est du reste, personnellement, bon, je continue et je continuerai à suivre le travail. S'il y a d'autres études potentielles qui doivent être faites sur cette rivière-là, je ferai le suivi aussi. Donc les activités des gens qui vont participer à l'étude continueront aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2080 Le comité de mise en œuvre, qui est sur ce comité-là?

**PAR M. SIMON COOCOO:**

2085 Après du Conseil, bon évidemment, nous sommes, il y a le chef qui est présent régulièrement, mais les plus réguliers sont, j'ai présenté mon collègue Guy Laloche et moi-même, qui sont présents régulièrement au comité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2090 Et le comité de mise en œuvre fait un suivi auprès du Conseil de bande et de la communauté de Wemotaci?

**PAR M. SIMON COOCOO:**

2095 C'est ça, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2100 Juste une dernière question, peut-être monsieur Émard, bon, qu'est-ce qui arrive, vous trouvez un site, juste à votre expression et celle de monsieur Arnaud, j'ai vu qu'il y a eu des belles découvertes dans ces sites-là, qu'est-ce qui arrive quand vous faites des découvertes comme ça importantes, vous vous rendez compte qu'il y a un site quand même qui a une importance au niveau historique pour une communauté ou autre, qu'est-ce qui arrive avec le site?

2105 On sait que c'est un site, entre autres on parle d'un site qui sera envoyé ou d'autres qui vont l'être, est-ce que vous allez chercher l'ensemble des artefacts, à partir du moment où il y a une découverte qui a une importance, comment ça se gère après?

2110 **PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

En fait, ce qu'on tente de faire, c'est de ramasser le maximum d'information pour documenter le site.

2115 Donc s'il s'agit d'un site où il y a eu des occupations depuis de nombreuses années, on parle de centaines d'années, on peut parler aussi de milliers d'années, donc on va faire des fouilles archéologiques de l'ensemble du site, on va recueillir les objets le plus méticuleusement possible, et aussi on va travailler, comme monsieur Coocoo l'a dit, beaucoup avec les aînés, avec les communautés qui ont beaucoup de choses à nous apprendre, à nous dire sur, 2120 justement, que ce soit un passé récent ou même un passé plus ancien que leur mémoire à eux, mais la mémoire même de leurs pères ou leurs grands-pères, qui vont pouvoir nous donner, d'un point de vue anthropologique, une information sur les activités traditionnelles, que ce soit des activités rituelles ou de fabrication de canot par exemple, ou d'autres activités comme celles-là.

2125 Donc toutes ces informations-là sont importantes pour nous, et on travaille de concert avec les gens de Wemotaci justement pour essayer de tout mettre ça ensemble, pour avoir la perspective, quand on parlait des modalités diachroniques, donc c'est les modalités dans le temps, pour voir comment tout ça a pu évoluer.

2130

On voit ici les objets, c'est des objets fait en pierre, les Atikamekw ont continué à utiliser ces objets-là pendant de nombreuses années, c'est peut-être un exemple ici, une pointe de flèche, par la suite le métal a progressivement remplacé la pierre, et par la suite le plastique et le bois et tout ça, sont venus aussi apporter leur contribution.

2135

Mais nous, ce qu'on essaie de faire, c'est de voir toute l'étendue chronologique de ces activités-là, et de restituer, un peu comme raconter une histoire, mais avec des prétentions historiques, en fait scientifiques si on veut, de toute la démarche qui a eu lieu à cet endroit-là.

2140

Comme sur l'île par exemple, on a déjà recueilli beaucoup d'information dans les entrevues qu'on a faites et dans les recherches qu'on a faites, depuis plusieurs années, on a déjà pas mal d'information; on l'a pas toute, bien entendu, mais on va poursuivre dans ce sens-là.

2145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qu'est-ce qu'elle a de particulier, cette île-là?

**PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

2150

En fait, c'est le lieu de nombreuses activités, depuis de très très nombreuses années. Et là, comme le disait monsieur Arnaud, les recherches qu'on a faites, c'est des inventaires. Quand on fait un inventaire, on a une vision partielle, on fait des sondages pour essayer de trouver des sites, premier objectif, c'est de les trouver, et par la suite, c'est de délimiter les surfaces, les superficies.

2155

Pour être bien sûr de ce qui s'est passé là, il va falloir passer à l'étape suivante qui sont les fouilles archéologiques, et de continuer la documentation avec les aînés.

2160

Donc pour l'instant, je peux pas tout vous raconter l'histoire de l'île, parce que ça reste encore à expertiser, mais on sait, par les autochtones, par les histoires qu'ils nous ont contées, que c'est une île qui a une importance très grande dans l'évolution de la communauté et toutes sortes d'activités qui se sont déroulées depuis plusieurs centaines d'années, sinon des milliers.

2165

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc on comprend, quand il y a un site exceptionnel qui est trouvé, ce que vous avez actuellement, c'est de l'information, dans une première approche, première exploration des lieux.

2170

Mais quand il y a quelque chose d'exceptionnel, on comprend qu'avec la communauté autochtone, il y aura une recherche pour aller au fond des choses dans ce site-là, pour aller

chercher le maximum des artefacts et après ça, naturellement, on comprend de les confier au ministère des Affaires culturelles.

2175

Et on comprend aussi de votre réponse, monsieur Arnaud, qu'éventuellement il peut y avoir une demande de la communauté pour être impliquée dans le cadre de l'interprétation des centres, des musées pour la communauté; c'est ce qu'on comprend?

2180

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, et je pense que ce qui est important, parce que vous avez abordé le problème de l'île, je pense que si on peut pas vraiment conserver l'île, il faut au moins conserver au moins la mémoire, il faut quand même documenter au maximum la mémoire, et c'est finalement l'engagement que nous, on a, c'est que la mémoire soit documentée le plus possible, si c'est un élément qui doit disparaître.

2185

De la même façon que si on trouvait une sépulture, il est pas question de la profaner, il est question de la sauver, dans le sens peut-être de la déplacer, mais il est pas question de la profaner. C'est pas ça.

2190

Alors finalement, je pense que la recherche archéologique, c'est récupérer l'histoire, et puis quand ce ne sont pas des artefacts en tant que tels mais que ce sont des rituels, c'est de restituer la mémoire à la communauté.

2195

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Chilton, votre deuxième question. En avez-vous une autre?

2200

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui. Ma deuxième question, c'est au niveau du chemin, vu qu'il y a beaucoup de circulation dans ce chemin-là, qu'il va y en avoir d'autre beaucoup au point de vue des travailleurs, peu importe qui, il y a quasiment toute la population qui utilise la route 25, et on sait aussi qu'il y a aussi beaucoup de villégiateurs, il y a les vans de bois.

2205

Et puis ma question, c'est: est-ce qu'Hydro-Québec a l'intention de faire, soit de paver la route ou de mettre un produit spécial, afin que la poussière soit pas – parce que vu qu'il y a beaucoup de monde, autant non autochtone et puis autochtone, depuis dix (10) ans...

2210

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sur cette route-là?

2215 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui.

2220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et donc, votre question, c'est en regard à la fois de toute la procédure de sécurité et aussi la question pour la qualité de l'air, c'est-à-dire toute la poussière. Il y en a déjà beaucoup, je comprends bien, avec les camions?

2225 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

Ah oui.

2230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Peut-être avec le ministère, avant de vous revenir, monsieur Arnaud, je sais pas, monsieur Lefebvre, au niveau des accidents, est-ce que c'est un élément pour lequel, parce qu'on n'a pas le ministère des Transports, ou je sais pas si Sécurité publique peut aussi répondre là-dessus, non, concernant les routes en question, est-ce qu'il y a, au niveau des accidents, il y a eu des documents déposés à cet égard-là?

2235 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

On n'a pas vu de documents déposés. On a posé des questions, à savoir quelles étaient finalement les mesures qu'Hydro-Québec entend prendre pour assurer la sécurité, et sur quelle base légale l'application vraiment de la sécurité était faite.

Et ce qu'ils nous ont répondu, c'est, comme je vous dis, ils ont l'expérience quand même de plusieurs autres chantiers à l'extérieur, il semble, sans avoir de statistique, il semble que la sécurité dans l'ensemble était assurée.

Les travailleurs, une partie des travailleurs vont être véhiculés avec des autobus, pour réduire un peu le trafic. Ensuite, il va y avoir des contrôles qui vont être faits aux zones d'accès plus près des chantiers. Et il va y avoir aussi une patrouille d'Hydro-Québec qui va circuler sur le chemin, pour essayer de faire respecter, de surveiller finalement le trafic routier sur la route.

Mais il faut dire qu'il y a beaucoup de transport routier autre que, finalement, les véhicules ou le transport qui est généré par les activités d'Hydro-Québec. Si je me fie aux études, je pense que le principal utilisateur des routes, c'est vraiment l'industrie forestière.

2255



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Lefebvre.

2260 Monsieur Arnaud, l'information que nous donne monsieur Chilton, je voulais la valider un peu avec vous. La route 25, avec les chemins forestiers qui montent, est-ce que c'est une route où il y a un taux particulièrement élevé d'accidents, est-ce que vous avez des chiffres là-dessus ou...

2265 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Bien, je pense qu'on va passer à une présentation, une capsule, parce qu'on a l'information sur la route et on a l'information, Christine va vous présenter...

2270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça vous convient, monsieur Chilton? Pour voir un peu à quel endroit et tout ça.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2275 On va vous donner un peu la connaissance qu'on a sur les accidents sur cette route.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2280 Quelques minutes, parce que je voulais peut-être faire une pause, les gens vont avoir besoin de se dégourdir les jambes.

2285 Écoutez, j'ai envie de faire une petite pause de cinq (5) minutes. Monsieur Chilton, est-ce que ça vous convient, on ferait une présentation et après ça, essayer de déterminer par rapport aux routes et tout ça, on ferait d'abord une présentation sur la question de la sécurité et aussi, qu'est-ce qui est prévu avec les chemins d'accès. Et la Commission aussi a un questionnement par rapport à ça, sur l'ouverture des territoires en regard des chemins. Ça vous conviendrait?

2290 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2295 Ça fait qu'on va faire une pause de cinq (5) minutes, parce qu'il fait chaud!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2300 Je voudrais vous demander, la personne qui s'occupe du comité des retombées économiques est dans la salle, et j'aimerais qu'elle intervienne une (1) ou deux (2) minutes pour fermer la boucle sur les retombées économiques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2305 OK, après. Après monsieur Chilton, j'ai une autre personne qui attend, après cette personne-là, je vous ferai faire son intervention.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2310 D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2315 Alors une pause de cinq (5) minutes et vous revenez, monsieur Chilton!

Merci

2320

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2325

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES CHEMINS D'ACCÈS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2330

Alors donc, on va commencer, monsieur Chilton, par la présentation concernant les chemins d'accès.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2335

Alors tout d'abord, nous avons des statistiques sur les accidents sur la route 25, des statistiques depuis 2000, c'est une mise à jour assez récente, qui date du 15 septembre 2004 parce que malheureusement, un accident mortel s'est ajouté.

2340

Alors on estime à quatre (4) accidents mortels, depuis deux (2) ans, sur la route 25. Les accidents avec blessés sont évalués au nombre de vingt-trois (23). Les accidents matériels de plus de mille dollars (1000 \$), quarante et un (41). Et les accidents matériels de moins de milles dollars (1000 \$), cinq (5).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2345

Je m'excuse, une mise à jour du 15 septembre?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2350

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui couvre quelle période?

2355

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Depuis 2000.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2360

En deux (2) ans, autrement dit?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2365

Oui, exactement.

**PAR UN INTERVENANT DANS LA SALLE:**

Quatre (4) ans!

2370

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2000, excusez.

2375

Est-ce que c'est une moyenne, si on compare ça avec d'autres types de routes, des routes de même type, et c'est équivalent?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Je n'ai pas l'information, non.

2380

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être si vous aviez des chiffres, à savoir ce genre de route là, est-ce que c'est moyen, est-ce que c'est équivalent ou il y a un problème.

2385

En fait, ce que je veux savoir, est-ce qu'il y a un problème particulier à cette route-là qui fait qu'il y a beaucoup d'accidents, plus qu'ailleurs, si c'était possible de nous revenir.

2390

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va vous revenir avec la réponse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2395

OK. Oui, continuez, madame Brunelle.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2400

Alors je vais compléter la présentation en parlant du trafic pendant la construction, ça semblait être une problématique. Mais on estime, nous, qu'il va y avoir une faible augmentation sur la route 25.

2405

Je présente trois (3) acétates, parce qu'on a divisé les secteurs de circulation entre la ville de La Tuque et le campement, et du campement aux deux (2) sites des travaux, donc je vais vous présenter trois (3) acétates.

Donc entre La Tuque et le campement, on estime qu'il y aura une faible augmentation; du lundi au vendredi, il y aura les transports des équipements, matériaux, travailleurs, on estime

2410 à environ trente-trois (33) véhicules par jour en moyenne, ce qui représente une augmentation de huit pour cent (8 %). Actuellement, on compte quatre cents (400) véhicules par jour au kilomètre 60 de la route 25.

2415 Ensuite, lorsqu'on regarde plus particulièrement la période des travaux, entre juillet 2006 et juillet 2007, on estime la pointe de trafic additionnel à soixante-quatorze (74) véhicules par jour, dont sept (7) véhicules lourds.

2420 Et principalement, le transport va se faire sentir surtout les vendredis soirs et les dimanches, parce que les travailleurs vont quitter pour leur domicile. On estime que le dimanche soir, les déplacements des travailleurs vers le campement feront augmenter le trafic sur la route 25 à environ soixante-dix-sept (77) véhicules en moyenne, dont cinq (5) autobus.

2425 On va favoriser le déplacement des travailleurs par autobus, parce qu'une fois rendus au campement, il sera pas possible pour eux de se rendre directement au site des chantiers, ils vont être voyagés par autobus, il y aura pas de stationnement pour les employés. Il va y en avoir un au site des campements, mais pour eux, il va y avoir un avantage à se rendre au campement directement en autobus.

2430 Ensuite, en période de pointe, on estime que la hausse de trafic sera à cent soixante-dix-sept (177) véhicules supplémentaires dont un (1) autobus.

2435 Ensuite, j'ai les mêmes acétates pour les deux (2) tronçons. Donc si on parle de la route qui va mener au chantier de Rapides-des-Cœurs, le trafic journalier actuel est environ cinquante-sept (57) véhicules, dont vingt-cinq (25) camions lourds, c'est des camions des compagnies forestières. Le trafic journalier additionnel sera d'environ trente (30) véhicules, dont deux (2) véhicules lourds, en moyenne, durant la période des travaux.

2440 En période de pointe, le nombre des véhicules par jour s'élèvera à cinquante-huit (58) véhicules dont trois (3) camions lourds. Donc on estime qu'il y aura quand même certaines nuisances liées à cette circulation pour les activités de la pourvoirie Oscar qui se trouve dans ce secteur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2445 Qu'est-ce qui est prévu comme mesures, pour justement entre autres cette pourvoirie-là?

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

2450 Écoutez, nous avons des mesures, et ce qu'on appelle, nous, nos clauses normalisées, nos clauses environnementales normalisées, que vous avez d'ailleurs en annexe du volume 1.

2455 Alors on peut, entre autres, limiter la vitesse sur nos tronçons à nous, par contre, je parle pas nécessairement de la route 25, mais de l'accès à l'intersection, aux deux (2) embranchements vers les campements.

On va aussi appliquer des abat-poussière et ça, en partenariat avec les autres utilisateurs.

2460 Il y aura, comme le disait madame Brunelle ou monsieur Arnaud, un surveillant, toujours sur nos portions de route qui mènent aux sites des ouvrages, et donc, il y a une série de mesures, si vous voulez, qu'on applique de façon standard sur l'ensemble, pendant les chantiers, pour s'assurer donc effectivement que nos travailleurs respectent les limites de vitesse et qu'il y ait une certaine sécurité sur les routes.

2465

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand on parlait des données, vous nous faisiez part tout à l'heure des données d'accidents et tout ça, c'est sur la route 25 ou ça comprend aussi les chemins d'accès?

2470

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Non, c'était sur la route 25.

2475

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sur la route 25. Sur les chemins d'accès, ils appartiennent aux compagnies forestières?

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2480

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2485

Est-ce qu'actuellement, les compagnies forestières ont des mesures particulières de sécurité, en regard de la circulation pour leurs propres chemins ou...

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2490

Je le sais pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2495

Vous, vous allez appliquer certaines mesures sur les chemins des compagnies forestières, on comprend ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2500 Sur les portions qu'on utilise et qu'on partage avec les compagnies forestières. Mais les mesures, en général, les compagnies forestières, on a vu ça sur Chemin-des-Passes, ils utilisent des radios, ils ont des mesures qui sont liées à l'achalandage sur la route. Comme ils font beaucoup de poussière pour les traversées, les croisements et tout, donc c'est les mesures les plus utilisées par les compagnies forestières, c'est de travailler avec des systèmes de radios.

2505 Mais nous, sur les tronçons qu'on va exploiter, on va utiliser nos mesures courantes et nos mesures normalisées. Et comme le disait d'ailleurs très justement monsieur Lefebvre, on va avoir un système de suivi et de surveillance particulier pour protéger nos accès. On n'a pas une vraie police, mais on peut quand même émettre des avertissements.

2510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, madame Brunelle, vous pouvez continuer.

**PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

2515 Je vais compléter avec le dernier acétate pour le tronçon qui concerne la section qui se rend à Chute-Allard. Donc il y aura une augmentation temporaire de la circulation occasionnée par les véhicules en transit. Le trafic journalier actuel est d'environ sept (7) véhicules en moyenne sur cette route, au PK 87, et le trafic journalier additionnel est estimé environ vingt-quatre (24) véhicules en moyenne, durant toute la période des travaux, et cinquante-sept (57) en période de pointe.

2520 Sur ce secteur, il n'y a aucune pourvoirie ou site de villégiature. Cependant, ce sera des inconvénients temporaires pour un site de campement atikamek et pour les Atikamekw qui utilisent ce territoire notamment pour la cueillette de bleuets.

2525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2530 Donc ce qu'on comprend du questionnement de monsieur Chilton, à savoir qu'est-ce qui est prévu au niveau de la sécurité et de la poussière, on parle de mesures dont vous venez de nous faire part, madame Belzile, et ces mesures-là, d'ailleurs on trouve le détail dans le cadre de l'étude d'impact, mais on comprend que c'est déjà encadré par des mesures.

2535 J'aurais peut-être une question supplémentaire, suite à celle de monsieur Chilton, j'essaie d'évaluer la nécessité de ces chemins d'accès là. On regardait sur le territoire, peut-être si vous pouviez nous mettre une carte où on voit bien tout le secteur jusqu'à Wemotaci.

2540 Je me posais des questions en regard du chemin de fer, il y a un train passagers, dans l'étude d'impact on retrouve les informations à savoir qu'une fois par jour, il y a un train passagers, il y a aussi, deux (2) fois par jour, un train de marchandises, sur cinq (5) jours. On comprend que ça se trouve à faire à peu près vingt (20) passages par semaine, sur cette voie-là.

2545 Je sais pas si on voit bien, celle-là, le chemin de fer. Elle est peut-être petite.

Et ma question, c'est, bien franchement, pourquoi vous utilisez pas le chemin de fer?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2550 D'abord, je pense que le chemin de fer transport de passagers, je pense que c'est trois (3) trains par semaine.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2555 Ce qui était marqué, c'est une fois par jour, six (6) jours sur sept (7). Et train de marchandises, en fait il passe deux (2) fois par jour, une fois dans un sens, jusqu'à Senneterre et tout ça et une fois dans l'autre sens. Et il y a aussi un train de marchandises deux (2) fois par jour sur cinq (5) jours, et passagers, c'est sur six (6) jours, deux (2) fois, mais une fois dans chaque sens.

2560 Et c'était ma question, est-ce qu'il aurait été possible, au lieu de construire des chemins d'accès supplémentaires, d'utiliser le chemin de fer actuel, qui fait déjà ce trajet-là, La Tuque-Wemotaci.

2565 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2570 OK. Là, je pense qu'il faut être bien clair, madame la Présidente, on construit pas des chemins d'accès; on remet en état des chemins existants. Il y a peut-être des petites portions où il faut effectivement construire.

2575 C'est évident que par rapport au chemin de fer, la souplesse de gestion d'un chemin d'accès privé, pratiquement, à nos aménagements, est beaucoup plus souple que le chemin de fer. Il faudrait avoir des accords spécifiques pour transporter, avoir des trains de passagers spéciaux pour l'aménagement ou l'approvisionnement des chantiers.

2580 On va probablement, je dis bien, on n'a pas encore finalisé ça, mais on va probablement utiliser le chemin de fer pour du transport de matériel ou du transport d'équipement, mais pour ce qui est du transport de nos employés et des employés des entrepreneurs, c'est pas quand même une ligne qui est hyper fréquentée.



2585 Alors le fait de remettre en état deux (2) chemins d'accès à partir de notre campement, et le fait d'utiliser nos autobus pour transporter une grande partie de notre personnel, ça nous donne une flexibilité de gestion du campement qui est quand même nettement supérieure au chemin de fer, pour l'instant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2590 Mais est-ce que ça s'est déjà fait, avec des ententes avec des compagnies, pour pouvoir justement faciliter...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2595 À ma connaissance, il y a eu des ententes pour transporter du matériel. Maintenant, est-ce que du transport de personnel, ça s'est déjà fait, j'ai jamais entendu parler de ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2600 Savez-vous combien de temps que ça prend, chemin de fer, jusqu'à Wemotaci?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2605 Écoutez, je pense qu'on a les horaires. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est que le chemin de fer, et d'abord le chemin de fer, il longe la rivière, donc il faudrait – là, on a choisi un campement, on n'a pas choisi un campement qui est au bord de la rivière, on a choisi un campement qui est à peu près, on a à peu près une fourche de communication, puis il faut bien comprendre qu'on s'est rapproché de l'axe de communication le plus utilisé, la route 25.

2610 Je pense que quand même, les chiffres qu'on vous a présentés font état qu'il y a pas une augmentation de trafic catastrophique. On n'est pas en train de doubler l'achalandage de la route 25, on parle de quelques dizaines de voyages par jour de plus, et de quelques voyages de camions. Donc on n'a pas un achalandage qui justifie, je dirais, un voyageur particulier par un style chemin de fer.

2615 Je pense qu'on essaie, finalement, d'être le plus autonome et le plus loin, on avait d'abord imaginé un système qui passait par le nord et on l'a abandonné, justement à l'occasion des discussions qu'on a eues avec la communauté de Wemotaci, parce qu'on faisait passer nos travailleurs de Chute-Allard par la communauté et donc aujourd'hui, on a trouvé une solution qui est beaucoup plus autonome et qui est beaucoup plus protectrice de l'environnement et de la communauté.

2620

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2625 C'est sûr que par exemple, l'utilisation du chemin de fer pourrait éliminer les besoins d'un campement plus en aval, près de la route 25.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2630 Oui, mais vous savez, je pense que dans le style de travail qu'on fait dans un chantier de construction de centrale, je pense que les hommes et les femmes qui travaillent là ont pas tellement envie de prendre le chemin de fer le soir, pour rentrer dans une ville qui est à, je sais pas combien ça représente, une centaine de kilomètres.

2635 Là, ils ont un campement, ils arrivent, il se crée un microclimat social dans ces campements, et puis ça fait partie d'une grande partie de la gestion du campement, d'assurer cette espèce d'équilibre. Parce qu'oubliez pas que c'est pas des quarts de travail huit heures-midi (8 h-12 h), deux heures-six heures (2 h-6 h). C'est des quarts de travail beaucoup plus fatigants.

2640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais je fais référence par exemple au projet de Grand-Mère où les gens étaient quand même beaucoup plus près de l'agglomération.

2645 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On était en ville.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2650 Et donc, c'est l'agglomération qui a bénéficié, dans le fond, de toutes les retombées du camp.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2655 On était en ville, c'était un projet urbain presque, Grand-Mère. Donc là, c'est évident que les gens pouvaient voyager autonomes.

2660

2665

**AYAMI CHILTON (SUITE)**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2670

Ça va, monsieur Chilton? On comprend de votre questionnement en regard de la sécurité et de la poussière qu'il y a des mesures qui sont prises pour les diminuer.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

2675

Parce que moi, je trouve, depuis le début et avec toutes les rencontres que j'ai eues avec Hydro-Québec, il y a tout le temps l'aspect, c'est comme s'ils minimisaient tout le temps.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2680

Ça, je vous arrête, ça commence à être de l'opinion et ça, ça va être dans la deuxième partie, vous pourrez faire un mémoire là-dessus.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

2685

Pour les statistiques, c'est une moyenne d'une vie par année, vu que là, ils montrent juste depuis quatre (4) ans, c'est une moyenne d'une vie par année.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2690

Ce que je vais faire peut-être, monsieur Chilton, on va demander de l'information complémentaire sur les raisons des accidents, et déjà, monsieur Arnaud dit qu'il va déposer un document, pour qu'on puisse bien comprendre et vous-même, dire, est-ce qu'il y en a plus là qu'ailleurs et pourquoi il y en a là, et pour qu'on puisse évaluer si, avec le projet, est-ce que ça améliorerait ou ça empirerait la situation.

2695

Et je pense qu'autant pour la Commission que pour vous, c'est intéressant de voir ces aspects-là. Vous pourrez voir, dans les centres de consultation, on va déposer les documents, si ça peut pas être fait avant demain en fin de journée, on pourra les déposer rapidement dans les centres de consultation, ce qui nous permet nous aussi d'acheminer d'autres questions là-dessus.

2700

Mais on va tenir compte de votre préoccupation à cet égard-là.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

2705

Juste une question vite, une autre question vite de même...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2710 C'est parce que j'en avais deux (2), monsieur Chilton, il faudrait que vous alliez vous réinscrire. C'est votre deuxième question que je passais.

J'ai une autre personne d'inscrite, mais vous pourriez vous réinscrire pour poser une autre question.

2715 **PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2720 Est-ce que ça va?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

2725 Oui, je pourrais.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2730 Bien, est-ce que c'était sur la même question?

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

Oui, c'est ça.

2735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y!

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

2740 C'est pour le transport, pour les lignes d'Hydro.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2745 Ah ça, vous reviendrez; sur les lignes, c'est un autre sujet. Alors ça, peut-être vous réinscrire pour poser les questions, et je vais passer les personnes qui attendent, avant.

**PAR M. AYAMI CHILTON:**

2750 OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2755 Merci.

---

**ÉRIC DROLET**

2760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais appeler maintenant monsieur Éric Drolet, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Drolet.

2765

**PAR M. ÉRIC DROLET:**

Bonsoir.

2770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors votre première question.

**PAR M. ÉRIC DROLET:**

2775

Oui. Moi, c'est pour savoir si les deux (2) projets, Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, si les contrats vont être donnés à deux (2) entrepreneurs différents ou ça va être un même entrepreneur qui va faire les travaux pour les deux (2) chantiers.

2780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. Monsieur Arnaud, donc dans le fond, effectivement, les appels d'offres et tout ça, les deux (2) chantiers vont être traités de façon différente ou quand vous faites un appel d'offres, je sais pas moi, pour le bétonnage, ça va être pour les deux (2), pour les routes, ça va être pour les deux (2).

2785

Comment vous allez procéder?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2790

Je pense que ça va être, les deux (2) projets vont être – il y a un certain nombre de contrats qui vont être des contrats communs, par exemple le campement, mais pour les infrastructures des deux (2) aménagements, ça va être des contrats séparés. On veut pas couper les entrepreneurs en deux (2) et leur mettre une patte de chaque côté!

2795

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais autrement dit, c'est que ça ouvre la porte aussi, c'est pas parce que vous accordez un contrat de bétonnage à un que vous allez automatiquement dire, tu vas faire le deuxième.

2800

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, non, absolument pas.

2805

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il va y avoir des appels d'offres pour chacun des lots?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2810

Chacun des lots des deux (2) aménagements.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2815

OK. Par contre, j'ai compris de votre réponse que les chemins d'accès, c'est un seul lot, mais qui peut se diviser par des sections de chemin, pour les entrepreneurs qui peuvent prendre simplement une partie ou l'autre?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2820

Tout à fait. Mais là, pour revenir à la première partie de la question, je pense qu'il est important de bien comprendre, il va y avoir des contrats pour chacun des aménagements, mais un entrepreneur peut soumissionner sur les deux (2) aménagements s'il le veut. Et donc, il peut gagner.

2825

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez votre réponse, monsieur Drolet?

2830 **PAR M. ÉRIC DROLET:**

C'est beau.

2835 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Une autre question?

2840 **PAR M. ÉRIC DROLET:**

Non, c'est beau.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez droit à deux (2)!

2845

**PAR M. ÉRIC DROLET:**

Oui, mais j'en ai pas d'autre!

2850

---

**MAUDE-AMIE TREMBLAY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2855

Alors je vais appeler madame Marie-Annie Tremblay, s'il vous plaît.

Alors bonsoir madame Tremblay.

2860 **PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:**

Bonjour. Maude-Amie Tremblay; on le déforme toujours.

2865 Alors madame la Présidente, en quoi le déboisement de la bande riveraine, sur une largeur de trois mètres (3 m) ou un déboisement extensif prévu sur le pourtour des biefs peut être envisagé comme mesure compensatoire ou comme mesure d'atténuation pour les communautés biologiques telles la sauvagine, les oiseaux ou même les mammifères.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2870

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2875           Alors Céline Belzile va répondre.

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

2880           J'aimerais ça vous montrer peut-être l'endroit où on veut appliquer nos mesures d'atténuation pour les milieux humides. Je vais aller à la carte, si vous permettez, madame la Présidente.

2885           Bon en fait, je pense que ce qu'il faut retenir par rapport aux milieux humides, c'est qu'on anticipe un gain. Après la mise en eau des réservoirs, comme on va créer de nombreuses zones, si vous voulez, de courant lent, avec des profondeurs faibles entre zéro (0 m) et deux mètres (2 m), il y aura de nombreuses baies abritées, alors on prévoit, nous, un gain, si vous voulez naturel, de reconstitution naturelle des milieux humides d'environ soixante-deux hectares (62 ha), donc par, si vous voulez, la création des deux (2) biefs.

2890           Maintenant, on a voulu aussi prendre en compte, si vous voulez, certaines pertes de fonctions, entre autres de fonctions d'habitats fauniques. Et ce qu'on veut faire donc, on veut travailler, alors le déboisement additionnel dont on parle, entre autres il est situé ici – alors je vous resitue, vous avez l'aménagement de Rapides-des-Cœurs ici, on a le futur bief amont ici qui s'élargit, et dans un des tributaires, on veut travailler en déboisement de façon plus large et en créant des chenaux qui vont communiquer avec la rivière Saint-Maurice, avec le tributaire, et ces surfaces d'eau libre là vont permettre à la faune de réutiliser la zone ici, de ce tributaire-là. On est à peu près en face du hameau de Ferguson.

2900           Maintenant, le déboisement extensif de trois mètres (3 m) de chaque côté, bien sûr qu'il y aura une certaine période pour une reconstitution possible d'arbustales, finalement, et ça, c'est une mesure qui est aussi, si vous voulez, multiusages. Quand on déboise le trois mètres (3 m) sur tout le pourtour des biefs, c'est aussi pour permettre, faciliter entre autres l'accès aux rives, dans le fond on crée un rivage un peu plus naturel que si on laissait la végétation directement atteindre l'eau, si vous voulez, nos biefs.

2905           Alors on espère que peut-être entre cinq (5) et dix (10) ans, il y aura une certaine reconstitution d'arbustales aussi, du côté de la bande riveraine.

2910           Les autres mesures qu'on envisage sont plus du côté donc de la plaine de Wemotaci, où là aussi, on veut faire une certaine – excusez-moi! Alors du côté donc de la plaine, on veut faire une mise en valeur ici, de toute la plaine, en réouvrant si vous voulez des espaces d'eau libre qui vont permettre à la faune et à la sauvagine, entre autres, et à certaines espèces comme le brochet, de venir réutiliser les espaces dans toute cette plaine qui est un immense, si vous voulez, milieu humide, qui n'est pas touché par le projet, donc qui n'est pas ennoyé par le futur bief de Rapides-des-Cœurs.

2915



**PAR LA COMMISSAIRE:**

Madame la Présidente, j'aurais une question, si vous permettez.

2920 Vous avez mentionné, madame Belzile, que vous envisagez de déboiser sur un pourtour de trois mètres (3 m), comme madame le soulignait.

2925 Est-ce que ce serait pas pensable de le faire, de se limiter aux endroits où les pentes sont assez faibles, et dans les endroits où les pentes sont prononcées, de laisser de la végétation pour éviter les processus d'érosion?

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

2930 Écoutez, bien sûr que quand on fait le déboisement de la bande de trois mètres (3 m), ce sont entre autres pour des fins, comme je vous disais, de récréation d'une rive et aussi pour des questions d'accessibilité aux biefs, et puis de sécurité aussi.

2935 C'est pas un déboisement où on rase tout, il faut bien s'entendre, il y a des parties entre autres d'aulnaies qu'on peut laisser justement dans les zones à risque d'érosion et donc ça, nos forestiers le travaillent. C'est pas une coupe à blanc qu'on fait sur cette bande de trois mètres (3 m) là.

2940 Alors on récupère, si vous voulez, le bois marchand et on fait une certaine coupe. On laisse habituellement tout le système racinaire, en fait on laisse les souches, le système racinaire, et on essaie, il y aura un certain nettoyage, moi j'appelle ça les aulnaies si vous voulez, les arbustes, mais on laisse une partie des arbustes, habituellement ceux qui sont sous le un mètre (1 m).

2945 Alors donc, je maintiens une certaine végétation qui va maintenir, donc avec le système racinaire de ces plantes-là, il y aura un maintien, une diminution si vous voulez de l'érosion et donc, c'est pas dénudé, là, dans cette bande de trois mètres (3 m) là.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2950 Mais vous considérez que cette végétation riveraine qui va se reconstituer constitue une mesure de compensation pour les pertes qui seraient occasionnées au niveau des fonctions écologiques, pour la sauvagine entre autres?

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

2955 Ce qu'on dit, c'est qu'on a une bonne possibilité de récréation de milieux riverains, dans le fond, c'est ça qu'on dit. Donc on a calculé un certain nombre d'hectares de reconstitution de marais-marécages, sur cette zone-là.

Mais le principal gain qu'on a, c'est au niveau des herbiers aquatiques, principalement.

2960

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que je pourrais vous demander, madame, pour la compréhension des gens ici, de faire une espèce de bilan des pertes qu'on envisage avec le projet, au niveau des pertes des milieux humides, des changements que ça va occasionner dans les écosystèmes et les différentes mesures de compensation que vous prévoyez et la recréation des habitats fauniques.

2965

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

2970

Alors si vous voulez bien, je vais avoir quelques acétates.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2975

Ça vous va, madame Tremblay? Ça va dans le sens de votre question?

**PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:**

2980

Oui.

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

2985

Alors ce qu'on prévoit, donc on a fait un calcul, on s'est beaucoup servi d'ailleurs de cartes utilisées lors des inventaires de poissons, on a essayé d'utiliser la même classification de milieux, alors on est allé chercher tous les milieux lenticules d'eau lente; je vais essayer de vous montrer un petit peu les cartes, ici.

2990

Alors on a inventorié l'ensemble des milieux humides de la zone. Alors donc, pour l'ensemble des milieux humides de la zone d'étude, donc on a fait l'inventaire exhaustif de l'ensemble des milieux, à la fois pour le bief de Chute-Allard et à la fois pour le bief de Rapides-des-Cœurs. Alors ce que vous voyez ici, c'est un exemple d'inventaire.

2995

Alors on a classifié trois (3) types de milieux humides, on a les milieux humides donc les tourbières, qui sont très peu présentes dans le secteur, ce sont surtout des petites surfaces et on touche à peu près trois hectares (3 ha), donc on a fait la comptabilisation de ces milieux-là.

3000

Ce qu'on a surtout donc, c'est du marais-marécage, ce que vous voyez donc en vert et en rose. Et donc, qui sont situés dans les zones d'eau calme.

Alors nous avons fait ensuite tout le relevé de ce qu'on appelle la classe d'eau peu profonde où là, on a surtout des herbiers aquatiques. Alors il y avait des zones d'eau peu

profonde avec végétation et sans végétation. Donc si vous voulez, au total, cinq (5) classes de milieux aquatiques.

3005            Ensuite, on a regardé quelles seraient les conditions futures dans les futurs biefs et donc, on a fait un calcul...

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3010            Excusez, madame. Est-ce que vous pourriez nous donner la répartition, en proportion, de ces différents milieux-là.

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

3015            Oui. Alors vous trouvez cette information-là dans la fiche 13, au niveau donc de la répartition des milieux humides. Je vais vous sortir le tableau, c'est le tableau 13 – excusez-moi, là.

3020            Bien, je vais vous montrer une figure qu'on vous a remise d'ailleurs, ça c'est sur les herbiers aquatiques. Alors voici donc les superficies. En fait, on a travaillé sur les superficies mais ce qu'il faut surtout dire, c'est qu'on a travaillé aussi surtout au niveau des fonctions des milieux humides. Alors les superficies nous donnent un aperçu de ce qui va arriver.

3025            Alors vous avez ici, actuellement, le nombre d'hectares perdus et gagnés, et nos estimations donc au niveau des conditions futures. Donc ce qu'on disait, c'est que les plus grandes pertes vont se situer au niveau des marécages et des marais, où vous avez ici, donc on ne prévoit pas de reconstitution importante de ces deux (2) milieux-là.

3030            Par contre, je pense que notre approche est très conservatrice, parce qu'il y aura, on l'a vu d'ailleurs au niveau de Grand-Mère et de d'autres réservoirs, une reconstitution de certains marais-marécages, mais on est allé de façon conservatrice.

3035            Ce qu'on prévoit surtout, c'est qu'au niveau des zones peu profondes, actuellement il y a peu d'herbiers aquatiques dans les zones d'eau peu profonde, et on pense entre autres, probablement, que le flottage du bois y est pour quelque chose, et depuis l'arrêt du flottage du bois, on pense qu'il y aurait une bonne reconstitution des milieux aquatiques, de ces herbiers-là. Et donc, le gain principal est au niveau des herbiers aquatiques, avec deux cent soixante hectares (260 ha), pour un bilan total de deux cent cinquante-deux hectares (252 ha) d'herbiers aquatiques.

3040            Alors donc au total, voici le deux cent trente-sept hectares (237 ha) de milieux humides qu'on a actuellement, on prévoit un gain additionnel donc de soixante-deux hectares (62 ha), principalement au niveau des herbiers aquatiques.

3045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je demanderais peut-être au représentant d'abord de Faune Québec, et ensuite peut-être le ministère des Pêches et Océans, en regard des mesures qui sont proposées de remplacement, c'est-à-dire autrement dit on comprend qu'il y a pas de remplacement de marécages et de marais mais plutôt la création de milieux d'herbiers, d'abord peut-être pour Faune Québec, qu'est-ce que vous pensez des mesures qui sont proposées?

3050 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

3055 Bien, on a regardé ces mesures-là dans l'optique de l'utilisation du milieu, aussi. Bon, quand on a regardé dans le bief de Chute-Allard, le nombre de couvées, actuellement, de canards, il y avait quatre (4) couvées dans ce milieu-là. Alors c'est sûr qu'en termes d'utilisation du milieu, pour nous, à l'échelle régionale, c'est très peu comme utilisation du milieu par la sauvagine.

3060 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On comprend que la ressource autrement dit qui est utilisée actuellement par les utilisateurs, c'est peu?

3065 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

C'est-à-dire on parle d'utilisateurs faune, les oiseaux utilisent peu ce milieu-là. Donc même s'il y a des superficies importantes en marais, qui sont des milieux d'alimentation principalement pour ces oiseaux-là, c'est peu utilisé parce qu'il y a peu d'oiseaux qui nichent dans ce secteur-là.

Ça va être des milieux qui vont être utilisés principalement en migration, probablement, par les oiseaux, mais pas par les espèces résidentes.

3075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc pour vous, la mesure a pas d'incidence majeure sur la ressource, le renouvellement des ressources ou le même type de ressources?

3080 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

Elle a quand même un intérêt. Par contre, que le milieu se transforme de marais à herbiers aquatiques, c'est aussi intéressant.

3085

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3090 Pour le ministère de Pêches et Océans Canada, vous êtes responsables quand même de toute la législation en regard du remplacement des milieux, pas de perte d'habitats, qu'est-ce qu'en pense le ministère en regard de la solution proposée par le promoteur pour le remplacement des marécages et marais?

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

3095 En fait, pour ce qui est des milieux humides et la question de l'avifaune, c'est beaucoup plus Environnement Canada qui aurait les compétences pour répondre à cette question-là. Ces milieux-là ont un intérêt aussi pour le poisson, donc je peux plus répondre poisson, si vous êtes intéressées à en savoir plus. Pour le côté d'Environnement Canada, ils seront certainement disponibles.

3100 Pour ce qui est du poisson, on a posé un certain nombre de questions sur ce sujet-là, dans le but de vérifier quelles sont les chances, le délai que peut prendre la reprise des herbiers aquatiques pour être profitables à des espèces comme le grand brochet, comme la perchaude. On sait qu'on mise sur la perchaude pour offrir une ressource alimentaire entre autres pour le doré jaune, donc on a posé des questions à ce sujet-là, au niveau ça va prendre combien de temps avant qu'il y ait des herbiers, qu'est-ce qu'on a observé dans des réservoirs similaires, ce genre de questions là pour documenter la question, pour voir si c'est bien de gagner des superficies aquatiques, mais à quel niveau elles vont être profitables et en quoi elles sont vraiment intéressantes ou elles peuvent compenser pour certaines pertes de d'autres fonctions d'habitat du poisson.

3110 Donc c'est ce que je peux dire actuellement. On est en quête d'information pour être capable de voir...

3115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La valeur des mesures qui sont proposées?

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

3120 Bien, pas tant des mesures plus que des répercussions, des répercussions de l'ennoisement et ce qui va se passer après. Parce que c'est pas tant des mesures ou des actions que la reprise naturelle, comme elle a dit.

3125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On reviendra probablement d'ailleurs demain après-midi sur ces aspects-là, aussi, pour les questions de la Commission.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3130

J'aurais une question au sujet de la reprise des herbiers aquatiques.

Avec le suivi que vous avez au niveau de Grand-Mère, est-ce que vous avez une idée combien de temps ça prend avant de se recréer et de devenir potentiellement intéressant pour la faune ichthyenne?

3135

**PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

On estime environ cinq (5) à dix (10) ans la reconstitution possible d'herbiers, entre autres dans les zones de substrats plus fins. On le voit un petit peu avec l'arrêt du flottage du bois qui a eu lieu autour de 95 et on peut voir un peu de reconstitution. Donc on estime probablement un petit peu plus rapide pour les arbustives, mais autour de cinq (5) à dix (10) ans.

3140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3145

Merci.

Madame Tremblay, votre deuxième question.

3150

**PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:**

Est-il prévu, parmi les activités de compensation ou compensatoires des sommes versées pour un projet d'éducation relatif à l'environnement, afin de permettre aux communautés locales ou régionales de toucher les pertes, disons soit en habitat, soit en accessibilité à la rivière.

3155

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parlez pour les utilisateurs actuels de la rivière?

3160

**PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:**

Oui, les utilisateurs actuels, ou que ce soit les générations futures. Je parle, par exemple, l'aménagement d'une passerelle, l'aménagement d'un site d'interprétation, etc.

3165

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc en fait, je comprends bien que c'est en regard par exemple des fonds de compensation qui sont prévus pour les communautés, ce que vous voulez savoir, est-ce qu'il y

3170

a des projets actuellement qui vont profiter en regard des impacts, les répercussions du projet, est-ce qu'il y a des argents de ce fonds-là...

**PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:**

3175

Qui vont être réinvestis.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3180

Dans des projets...

**PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:**

3185

Locaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3190

Alors peut-être que j'irais d'abord, je peux peut-être demander d'abord à monsieur Arnaud mais peut-être plus à la municipalité ou au Conseil atikamek, à savoir l'utilisation des sommes prévues.

Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter là-dessus ou je vais aller directement à la municipalité?

3195

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je vais laisser répondre les utilisateurs des fonds.

3200

Simplement, je veux juste vous signaler qu'il y a quand même un fonds, la Fondation en environnement, qui permet aussi de financer des projets modestes, mais qui est quand même très active.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3205

Vous parlez de la Fondation en environnement d'Hydro-Québec?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3210

D'Hydro-Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui est globalement, c'est pas sur un projet spécifique.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3215

Absolument. Et donc, c'est peut-être un contact qui pourrait être fait par madame auprès de la Direction régionale d'Hydro-Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3220

Maintenant, on comprend que ça, c'est une fondation générale pour Hydro-Québec, qui va investir sur des projets qui sont présentés en environnement.

3225

Pour le projet spécifique qu'on a, on comprend qu'Hydro-Québec, quand ils donnent l'argent, selon les ententes avec les Atikamekw et avec la communauté allochtone, vous n'avez pas d'exigences ou de contraintes environnementales pour l'utilisation des fonds?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3230

Je dirais qu'on n'a pas d'exigences et de contraintes, mais c'est bien évident qu'à travers les différents comités de suivi, on peut voir si les sommes sont destinées à du développement ou à des améliorations environnementales. Je pense que les fonds de développement sont pas des fonds destinés, je sais pas moi, à acheter du luxe ou des choses comme ça, on se comprend bien. Il faut qu'il y ait un caractère social, environnemental et de développement.

3235

3240

Alors on a aucun contrôle là-dessus; depuis le temps qu'on travaille avec les communautés autochtones et les MRC, on a développé des façons de faire et on a tout à fait confiance que nos argents sont dépensés correctement. Et à ce moment-là, c'est à eux à décider sur quels projets ils vont mettre leurs priorités.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3245

Est-ce que c'est possible pour vous, monsieur Arnaud, de nous déposer, vous l'aviez fait dans le cadre de Péribonka, de nous déposer un bilan d'utilisation des fonds qui avaient été accordés; entre autres, il y avait Touloustouc, Sainte-Marguerite, je sais pas s'il y en a aussi pour Manouane, Péribonka, Grand-Mère. Pour que par exemple, les gens puissent constater quelle est l'utilisation de ces fonds-là.

3250

3255

Parce qu'on comprend, depuis qu'il n'y a plus le fameux PMVI, le Programme de mise en valeur intégrée qui avait, lui, des critères d'utilisation des sommes pour des projets à valeur écologique, il y a maintenant des fonds qui sont versés directement aux communautés et il y a utilisation de ces fonds-là, vous les incitez, on comprend que vous les incitez à les utiliser à haute valeur écologique, il y a des fonds dédiés quand même, je demanderai tout à l'heure entre autres particulièrement avec la communauté atikamek...



**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Des activités traditionnelles et travaux correcteurs. C'est ça.

3260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et s'il y avait possibilité de nous déposer des bilans un peu de ces utilisations-là par les communautés des projets. Ça donne quand même une bonne indication, madame Tremblay, sur comment les gens ont disposé de ces sommes-là.

3265

Et j'irais peut-être à la Ville de La Tuque, je poserais la question, actuellement vous avez déposé, vous pourrez voir l'entente qui a été signée entre la Ville de La Tuque et Hydro-Québec concernant les argents et les fonds qui seront remis à la municipalité, dans quel contexte, maintenant dans ce document-là, naturellement on a demandé à la municipalité de La Tuque de voir s'il y avait déjà des fonds qui avaient été alloués, on nous a répondu que c'était en réflexion, c'était actuellement à l'étude.

3270

J'aimerais que vous nous expliquiez, monsieur Proulx, comment va fonctionner la municipalité pour allouer ces fonds-là; est-ce qu'il y a des orientations qui ont déjà été prises, est-ce que par exemple les gens doivent présenter des projets ou est-ce que c'est déjà fait. Comment vous allez procéder?

3275

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

OK. En fait, comme monsieur Arnaud l'a expliqué, dans l'entente avec Hydro-Québec, il y a des grandes balises qui sont là, qui viennent préciser l'utilisation, l'objet de l'entente vient préciser également le type de projets qui sont admissibles, qui visent principalement la mise en valeur de l'environnement, la création, l'amélioration et l'entretien des infrastructures locales, et ça vise la réalisation des projets à caractère culturel, social, économique sur le territoire, et environnemental.

3280

3285

Pour ce qui est de la politique de gestion, ce fonds-là relèvera du conseil de ville de La Tuque, qui verra à gérer les montants versés dans les fonds. Il est trop tôt actuellement pour présenter la politique de Ville de La Tuque, c'est quelque chose qui est en élaboration, qui sera élaboré au cours des prochains mois, au fur et à mesure où on saura si les projets vont de l'avant. On n'a pas mis la charrue en avant des bœufs. C'est quelque chose qui va être fait au cours des prochains mois et entériné par le conseil de ville.

3290

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc on comprend que dans le processus de la municipalité, il y aura une représentation possible au sein du conseil municipal?

3295

3300 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Oui.

3305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au sein de conseils spéciaux pour...

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

3310 Oui, ça peut être une chose qui peut être faite. Comme je vous dis, on est tenu à des balises qui sont déjà fixées dans l'entente avec Hydro-Québec, on part de là pour établir une politique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3315 Est-ce que dans le cadre de ces balises-là, est-ce qu'il y a par exemple un pourcentage ou une proportion que vous réservez à des types de projets ou autres?

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

3320 Il est trop tôt...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3325 Vous avez donné tout à l'heure une liste des possibilités, mais est-ce qu'il y a des proportions qui sont réservées?

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

3330 Il y a rien qui a été décidé à ce niveau-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3335 Quel est l'agenda que vous avez en regard de l'utilisation, quel va être le processus, le calendrier? Est-ce que, actuellement vous êtes en réflexion, il y aura présentation à un comité quelconque, à quel moment ça va devenir public ou la possibilité du public à proposer des choses?

**PAR M. JUSTIN PROULX:**

3340 Bien en fait, il y a déjà un montant qui a été versé à la municipalité, les autres montants vont être versés dans un premier temps lors du début des travaux.

C'est sûr que nous, il faut se doter d'une politique avant l'amorce des travaux, c'est quelque chose qui va se faire dans les prochains mois, je vous dirais.

3345

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, madame Tremblay? Merci.

3350

Alors comme il est déjà dix heures vingt-six (10 h 26), pour le moment on va attendre, je pense qu'il y a pas d'autres inscriptions au registre, on attendrait à demain après-midi, peut-être simplement terminer monsieur Arnaud, vous nous avez proposé tout à l'heure de terminer une présentation concernant les retombées économiques?

3355

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, j'ai une petite capsule, je voudrais profiter de la présence de madame Pelletier, qui est la directrice production dans la région, et qui siège à tous les comités, que ce soit les comités de suivi, les comités de retombées économiques, alors je pense qu'elle voudrait apporter son témoignage sur la façon dont sont organisés et dont sont gérés, disons avec les différentes collectivités, ces comités. Alors je pense que c'est la personne la mieux placée.

3360

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous en prie.

3365

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

3370

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Mon nom, c'est Louise Pelletier, je suis directrice régionale pour Hydro-Québec depuis déjà plusieurs années. Bonsoir mesdames.

3375

Tantôt, j'ai vu votre intérêt par rapport à la question des retombées économiques et aussi les questions qui touchent les rapports que nous avons avec les communautés qui sont partenaires avec nous, que ce soit la nation atikamek ou encore la municipalité de La Tuque.

3380

J'irai d'abord par le Comité de suivi des retombées économiques régionales, depuis une dizaine d'années je siège sur ce comité, et demain nous vous remettrons la liste des participants de ce comité, et ces gens-là sont identifiés par les autorités en place. Donc une municipalité qui reçoit, qui est hôte d'un projet d'Hydro-Québec, qui donne un représentant du conseil municipal ou encore un représentant d'un comité de développement économique ou

3385 quelque chose comme tel. Les syndicats de la construction sont aussi présents là-dessus, et différents, je dirais, organismes intéressés à la cause.

Pourquoi on a un comité de retombées économiques, c'est pour faire un suivi sur les évaluations qu'on a faites de nos retombées économiques.

3390

Je me suis occupée aussi du dossier de Grand-Mère, de même que des projets de réhabilitation de Shawinigan, La Gabelle, dans lesquels Hydro-Québec a mis passablement d'argent, dans les dernières années, pour rendre les ouvrages opérationnels pour encore plusieurs années, et on avait à ce moment-là constitué, ça fait à peu près sept-huit (7-8) ans, peut-être neuf (9), un comité avec un déploiement régional, incluant un espace par la Ville de La Tuque même si, à ce moment-là, nous n'avions pas à La Tuque un projet qu'on peut qualifier de grand projet de construction. On avait des réhabilitations, mais non pas un grand projet de construction.

3395

3400

Donc depuis le tout début, l'esprit régional dans le Saint-Maurice, sur toute sa longueur, comportait un espace, et nous avons eu des représentants qui ont peut-être changé à une (1) ou deux (2) reprises au cours des années, mais nous avons la présence du Haut-Saint-Maurice sur ce comité.

3405

Ce comité va survivre, aussi, bien sûr, avec Chute-Allard, Rapides-des-Cœurs, dans le même esprit de transparence et de rendre compte. Parce que c'est vraiment une valeur de rendre compte que nous voulons continuer de poursuivre. Quand nous annonçons des prévisions de retombées économiques, il faut qu'on le dise mais aussi, il faut qu'on en fasse un suivi auprès des gens, et c'est carrément le mandat de notre comité.

3410

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il existe autrement dit des rapports, des résultats actuels que vous pourriez nous déposer?

3415

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Oui, tout à fait. La liste des participants.

3420

Évidemment, le Comité, voyant que nous dépassions nos prévisions de retombées économiques, s'est peut-être moins intéressé au quotidien au dossier, mais quand on n'a pas un comité comme tel qui se tient en présence physique, nous expédions, à raison de deux (2) fois par année, les résultats de nos mesures.

3425

Et c'est le même pattern qui va être utilisé aussi pour Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs. Et le comité sera réactualisé aussi, et nos partenaires aux projets auront, dans les prochaines semaines, les prochains mois, à identifier des représentants.

3430 Ça, ça va pour la question des retombées économiques, et nous pouvons témoigner de ça, et toutes les bases de calcul utilisées pour réfection Shawinigan 2-3, La Gabelle, de même que pour Grand-Mère, seront utilisées ici.

3435 Comités de mise en œuvre, vous avez entendu ce soir ici quelques mentions de ça, je siége aussi sur ces comités, un avec la nation atikamek et l'autre avec la Ville de La Tuque, et ces comités sont là pour traiter d'une façon privilégiée nos partenaires lorsqu'ils se questionnent sur des points.

3440 On parlait tantôt de la découverte et de la conservation des artefacts, évidemment lors du comité de mise en œuvre des Atikamekw, on nous a apporté cette préoccupation-là et très ouvertement, nous avons dit notre intérêt à faire une action de partenariat aussi là-dessus, parce qu'on ne peut pas être partenaire seulement au moment où on veut vendre un projet, il faut le demeurer tout le temps, et dans la vie qui va suivre. Et nous avons montré de l'ouverture à cette question de partenariat pour la conservation.

3445 Il nous reste des démarches à faire avec le ministère de la Culture et puis différentes autorités dans le domaine, mais nous, chez Hydro-Québec, on est ouvert à faire ce genre de choses là avec nos partenaires, et c'est en discussion déjà à la table que nous avons là-dessus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3450 Est-ce qu'il y a déjà une ébauche de projet de partenariat pour l'utilisation des artefacts?

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

3455 Non, pas encore. Ça a été amené à la toute dernière réunion du Comité de mise en œuvre, et on va articuler ça dans les prochains mois. Mais nous avons déjà une ouverture là-dessus.

3460 Au niveau aussi – et nous avons la pareille, comme comité de mise en œuvre, avec la municipalité, où avec les changements de structures des villes, on a peu travaillé, parce qu'on avait fait l'entente de partenariat comme telle au départ, et avec la venue du projet, bien, il faudra penser avec la Ville, aussi, comme par exemple, des choses qui peuvent être regardées et qui le seront, de tenir chez Hydro-Québec un bon bilan des compagnies qui offrent des biens et services à La Tuque, de s'assurer que notre promesse de retombées économiques régionales, j'entends régionales, sera bien optimisée aussi alentour du projet dans son environnement immédiat, donc La Tuque avec un effet d'onde dans toute la région et tout le Québec, si c'est possible bien sûr.

3470 Aussi, un petit point, je veux pas répondre à toutes les questions mais j'avais quelques réponses, au niveau des trains, on va vous donner les horaires mais nous l'avons regardé, mais les horaires ne nous convenaient pas. Une journée il montait, une journée il descendait,

une journée il montait, une journée il descendait. Et ça, c'est pas compatible avec notre besoin de circulation. On pourra déposer très bien les documents.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3475

Oui, parce que ma question était, je demandais pas, ma question était pas à savoir si vous pouviez utiliser l'horaire actuel, ma question était à savoir, comme il y a un chemin de fer qui est là, est-ce qu'il y a moyen, avec le CN, de faire une entente pour avoir une utilisation qui maximaliserait vos besoins à Hydro-Québec.

3480

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Il y avait une autre inquiétude, qui est plus technique celle-là, c'était vraiment la capacité de certains ponts et ponceaux. Ça pouvait, lors du transport de certaines pièces, nous limiter.

3485

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour le transport de matériaux.

3490

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Nous limiter, exactement.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3495

J'aimerais rajouter, je pense que j'aimerais finir là-dessus, on parle des artefacts et tout, bien, dans le cas de SM-3, il y a une exposition permanente qui a été organisée, donc voilà une façon de mise en œuvre d'un patrimoine culturel qui, aujourd'hui, est disponible à travers une exposition permanente. Donc c'est une voie qui pourra être discutée éventuellement.

3500

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être, vous avez soulevé tout à l'heure le bilan des biens et services, entre autres La Tuque, qui était quand même assez élevé, je me souviens plus, monsieur Arnaud, peut-être me rappeler, tout à l'heure, quand il y a eu une démonstration, est-ce qu'il y a des documents qui peuvent être déposés ou vous vous êtes engagé à le faire, concernant – dans le fond, ça a donné, je crois que c'est trente millions (30 M\$) de plus que prévu – est-ce qu'il y a moyen de savoir pourquoi et dans quel secteur ça a été plus important.

3505

3510

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3515

Qu'on puisse avoir des informations sur l'aspect, pourquoi la région a pu répondre mieux et est-ce que ce contexte-là peut se renouveler.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3520

Actuellement, il y a une personne qui est en charge justement d'analyser tout ça continuellement, et donc, ça va être très facile pour nous de vous donner son dernier bilan.

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

3525

Oui, tout à fait.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3530

Donc, ça nous fera plaisir de vous déposer ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3535

Les documents aussi que vous avez cités, madame?

**PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Oui, on va vous procurer ça.

3540

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors il est dix heures trente-cinq (10 h 35), on va arrêter ici pour ce soir. On va reprendre demain après-midi à treize heures trente (13 h 30), pour une petite séance de l'après-midi, peut-être jusqu'à quatre heures-quatre heures et demie (4 h-4 h ½). Et demain soir à dix-neuf heures (19 h).

3545

Alors je vous remercie beaucoup de votre participation, à demain.

3550

\_\_\_\_\_

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 SEPTEMBRE 2004 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

\_\_\_\_\_

3555

3560

3565 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3570

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.